Le MRP vous parle !

Nouvelle série n° 115
Décembre 2007
ISSN 0753-8707
Prix du n° : 5 euros

BULLETIN D'INFORMATION ET D'ETUDE DANS LES DOMAINES POLITIQUE ET SOCIAL
EDITE PAR L'AMICALE DU MRP – 133 bis RUE DE L'UNIVERSITE 75007 PARIS
Téléphone : 01 47 05 84 51

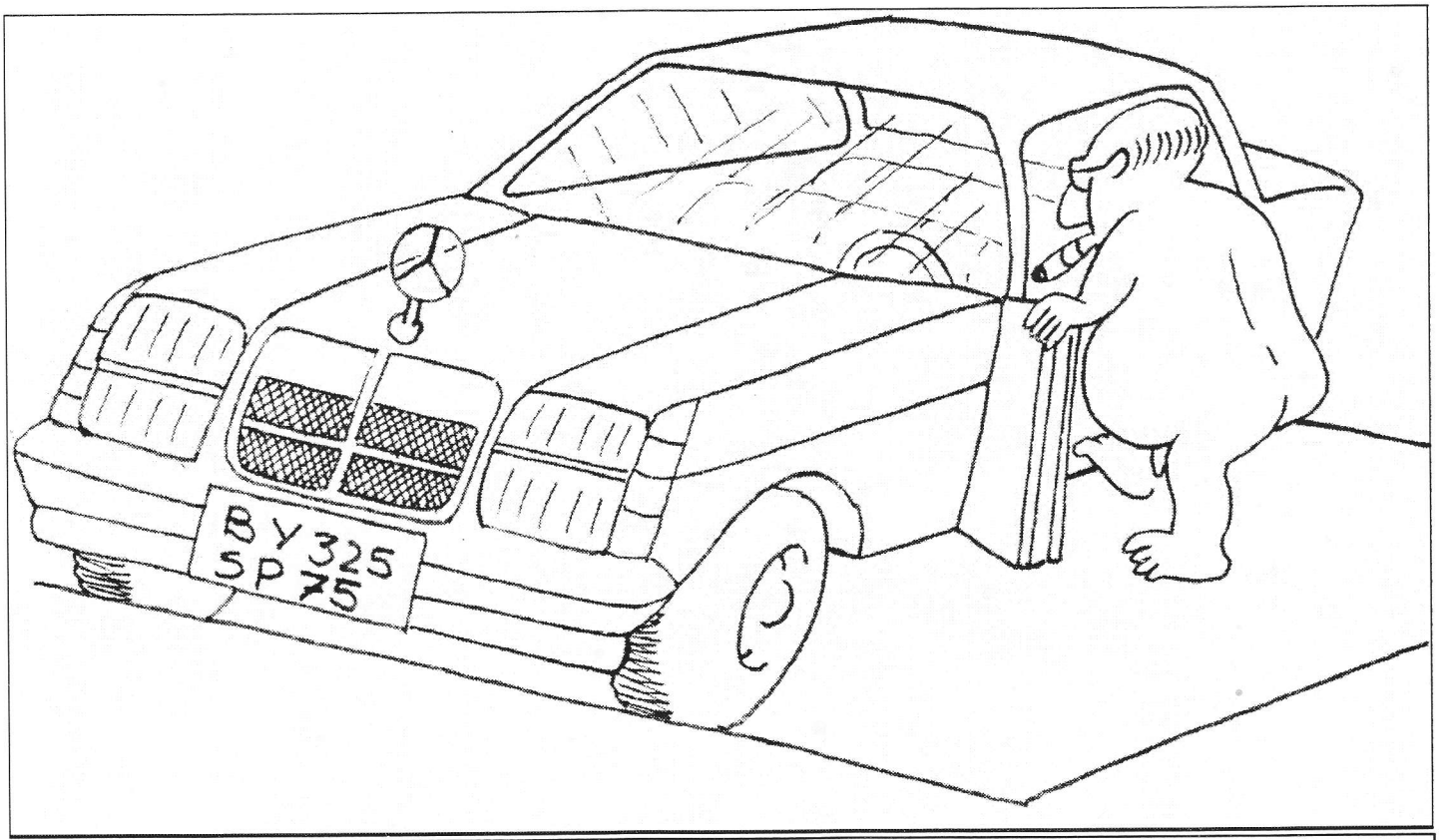

Privilégié philanthrope désireux de supporter toute sa part dans l'appauvrissement du plus grand nombre.

- **Dessin de Jean By (voir page 2)**
- **Rubrique « A la recherche du temps présent »**

Le MRP vous parle !
Publication trimestrielle
Commission paritaire CP 1108G85106

DECEMBRE 2007
n° 115
Tiré à 445 exemplaires

SOMMAIRE

	Pages
EN COUVERTURE. Dessin de Jean By, déjà utilisé dans notre numéro 83 en décembre 1999, mais toujours d'actualité	
EDITORIAL. Un monde sens dessus dessous par Jean-Marie Daillet	3
ACTUALITES L'Amicale du MRP a tenu son Assemblée générale le 25 octobre	2
DISPARITIONS Plusieurs anciens militants MRP très engagés dans l'action politique viennent de nous quitter	4
L'AN NOUVEAU APPROCHE... Pensez à renouveler votre abonnement et votre cotisation, si vous êtes membre de l'Amicale	4
PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE. Cinq dons, 230 euros	4
A LA RECHERCHE DU TEMPS PRESENT	5 à 9
• Les dépenses contraintes absorbent désormais les trois quarts du revenu courant des ménages modestes les plus exposés.	
• Il y a 2750 ans, le prophète Amos reprochait aux riches de contester le droit de leurs employés à interrompre leur travail pour prendre des congés. Déjà !	
• Qu'a révélé le débat sur les tests ADN ? C'est l'affirmation d'une nouvelle droite qui n'accepte pas les leçons de morale, écrit « La Croix ».	
• La dernière lettre de Guy Môquet à ses parents.	
• Le Parlement renforcé ? Des éléphants, ça peut tromper énormément !	
• Un nouveau sport national.	
• Gilbert Dru, modèle d'une résistance à la fois spirituelle et politique qui ne peut pas vieillir.	
• Si les plus de 55 ans décidaient de rester, la SNCF serait dans la merde.	
• L'idée d'une cogestion entre la grande entreprise et les salariés est-elle une utopie ?	
• Quant la croissance des revenus accroît les inégalités.	
IL Y A 51 ANS. HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP	
En décembre 1956 : 7 grands débats	10 à 27
• Budget militaire : déséquilibré et trop important dans le budget global.	
• Financement des prestations familiales : aide sociale ou justice sociale ?	
• Etude d'une révision constitutionnelle	
• Traité franco-sarrois : il est mauvais mais son rejet serait pire.	
• Organisation commune des régions sahariennes : les intérêts de la France au Sahara ne sont pas forcément ceux des territoires où se trouve une partie du Sahara	
• L'expédition de Suez a été un échec retentissant.	
• Les moyens de la Grande-Bretagne ont été sur-estimés et l'Union Européenne Occidentale, créée en 1954 pour remplacer la CED, a affaibli la solidarité européenne.	
• Le budget de l'Etat pour 1957 et la confiance au Gouvernement Guy Mollet. Ce budget risque d'aggraver les problèmes économiques et sociaux, mais il faut assurer le succès des négociations en cours pour créer le marché Commun (le traité de Rome sera signé le 25 mars 1957). C'est une priorité.	
DANS NOTRE HISTOIRE	28
• Combien de membres le Groupe MRP de l'Assemblée Nationale a-t-il compté tout au long de son existence ? Il y a eu des députés MRP à l'Assemblée jusqu'en mars 1967.	

ACTUALITES

Assemblée générale de l'Amicale du MRP
LA FAMILLE DEMOCRATE CHRETIENNE RESTE DISPERSEE
MAIS ELLE EST TOUJOURS LA ...

...Elle est toujours là et elle est debout. C'est le thème qu'a développé Jean-Marie Daillet, président de l'Amicale du MRP, en ouvrant son assemblée générale annuelle, le 25 octobre 2007, à son siège, rue de l'Université, à Paris.

Cette assemblée a réuni 26 participants ; parmi eux, deux universitaires historiens, Jean Chélini, professeur à l'Université d'Aix, grand spécialiste de l'histoire des religions, et Christian Hocq, professeur agrégé d'histoire au lycée de Rambouillet ; ainsi que deux députés honoraires, Jean Seitlinger et André Petit.

Les comptes de l'exercice 2006 et le rapport d'activité, présentés par Bruno Coiraton, trésorier de l'Amicale et chargé du secrétariat général, ont été adoptés à l'unanimité. De même, à l'unanimité, l'assemblée a procédé au renouvellement du Comité directeur.

Jean Houot a exposé le fonctionnement et le développement du site Internet de l'Amicale :

Site : www.amicalemrp.org

Email : amicalemrp@free.fr

En fin d'après-midi, Jean Seitlinger a animé une conférence sur « La nouvelle géopolitique » en Europe, donnée au Bureau d'information du Parlement européen, 288 boulevard Saint-Germain à Paris, et organisée par l'Association des Lorrains, que préside Jean-Philippe Mouton de Villaret.

EDITORIAL

UN MONDE SENS DESSUS DESSOUS

Ne nous y trompons pas : c'est le monde à l'envers et cela ne fait que commencer. Chaque jour nous en apporte une preuve nouvelle.

Côté occidental, qui donc fait encore crédit aux Etats-Unis pour diriger ce qu'on appela, à juste titre, face à l'URSS, « le monde libre », pour promouvoir sur tous les continents la liberté des personnes, la démocratie avec un grand D, consolider et organiser la paix de la planète ?

Allons donc : plus personne, ou presque. L'écrasante majorité des citoyens de ce qui reste la première puissance militaire et technique mondiale récuse un Président dont chacun sait aujourd'hui que sa première élection était frauduleuse et qui poursuit depuis 7 ans en Irak une guerre préventive désastreuse, avec l'envie de l'élargir à l'Iran.

Cette guerre absurde, sous prétexte de « réconcilier les Irakiens », d'en faire une nation démocratique (alors que jamais l'Irak, création purement pétrolière des Anglais, n'a été, et ne sera de sitôt, une nation), est définitivement perdue - sauf intermittences de non-violence relative - et coûte cher, en vies humaines américaines et surtout « irakiennes ».

Le déficit budgétaire que subit, notamment de ce fait, la patrie du capitalisme, est la cause la plus directe de la crise économique et sociale qui frappe les USA, et qui n'est pas moins grave que celle de 1929.

Le Veau d'Or est encore debout à Wall Street, mais sur un socle fragilisé. C'est le vertige de la spéculation boursière et immobilière dont sont victimes les « Américains moyens », et plus seulement les pauvres. Au moins 1 million de familles sont en passe d'être expulsées de la maison ou de la bicoque achetée à crédit et dont la valeur marchande est soudain tombée au-dessous du reliquat de leur endettement...

Franklin D. Roosevelt, au secours ! Où est l'homme ou la femme d'Etat qui lancera en 2008 un nouveau *New Deal* et redressera les Etats-Unis ? La campagne des primaires présidentielles n'offre pas encore une candidature démocrate convaincante ni, *a fortiori*, républicaine.

Et toute prétention à la Maison Blanche à régenter son « arrière-cour », l'Amérique latine, est ridiculisée depuis les faillites successives de la diplomatie et des services secrets de Washington à Cuba, au Chili, en Argentine, au Brésil, en Uruguay, en Colombie, au Venezuela, en Haïti, et même au Panama, au Guatemala, au Nicaragua, au Salvador. Voilà ce que c'est qu'avoir systématiquement soutenu les dictateurs mafieux, sous prétexte d'anticommunisme. Voilà ce que c'est qu'avoir pactisé avec la drogue, au mépris des lois, de l'esprit de la Constitution, et des Droits de l'Homme. Comment s'étonner de la longévité du régime Castro, de l'arrivée au pouvoir d'un Lula, d'un Chavez, d'une Mme Bachelet, d'une Cristina Kirchner ?

Le rêve américain intérieur n'est plus que l'utopie des immigrés actuels ou futurs. Le rêve américain d'hégémonie mondiale se meurt. A l'Est, ce n'est guère mieux. En juin dernier, une aimable interprète russe nous chantait les louanges de « l'adorable Poutine ». Cette dévote orthodoxe doit être aujourd'hui aux anges. Son héros, vainqueur d'élections législatives muselant l'opposition, joue sans vergogne au nouveau tsar, combien plus efficace que le pauvre Nicolas II ! Le dernier empereur, canonisé martyr de la foi par l'Eglise russe, figure aujourd'hui sur les autels, auréolé de jolies mosaïques. Vladimir Poutine, lui, prend bien soin de se faire photographier au Kremlin sur fond d'aigle à deux têtes. Ainsi apparaît-il comme le nouvel autocrate, ce qui plait à un peuple traditionaliste, admirateur d'Ivan le Terrible, de Pierre le Grand, de Catherine II, de Lénine et de Staline. Tel est le nationalisme russe, en 2007 et pour longtemps encore.

Le Président de la République française, lui, est ostensiblement l'ami de tous : après dégustation des hot dogs du mirobolant George W. Bush, il a chaleureusement congratulé le mirobolant Vladimir Poutine, qui a installé au Kremlin le FSB, successeur du KGB qui - à en croire certains bistros de Pétersbourg et de Moscou -, « vous surveille encore ».

Même sous une Cinquième République où l'on a délibérément diffamé une Quatrième reconstructive, après défaite et ruines, tant bien que mal décolonisatrice et surtout créatrice de la Communauté européenne, il serait temps de réévaluer les bilans politiques de la France.

Aux temps où le MRP gouvernait ce pays, et fondait l'Europe, établissant ainsi paix européenne et donc paix mondiale, on n'imaginait pas encore que les Etats-Unis et la Russie prendraient, respectivement, un demi-siècle et un siècle (au moins) de retard sur l'humanisme d'inspiration chrétienne à quoi la communauté internationale doit un modèle, un prototype, de mondialisation humaniste, l'Union européenne.

Jean-Marie DAILLET

DISPARITIONS

- **Jeanne Teitgen**, qui fut l'épouse de Pierre-Henri, est décédée au mois d'août. Fidèle adhérente de l'Amicale et abonnée à notre bulletin, elle a vécu de très près l'histoire du Mouvement. Elle était la fille de Jacques Fonlupt-Espéraber, député MRP du Haut-Rhin
- **Madeleine Maigné, née Collet,** est décédée le 5 octobre 2007 dans sa 93ème année, à son domicile, 21 rue Delescluze 94470 Le Kremlin-Bicêtre
- **André Maigné**, son époux, est décédé le 11 novembre 2007 dans sa 95ème année. Formé à l'action civique par la JOC, il devint un militant actif du MRP, en collaboration avec son épouse. Il fut durant de nombreuses années maire adjoint du Kremlin-Bicêtre. Il participa à la création de l'Amicale. Il était un fidèle adhérent de l'Amicale et abonné à notre bulletin.
- **Irène Mançaux**, militante MRP, ancien maire adjoint de Châtillon, dans les Hauts-de-Seine, fondatrice et présidente du Mouvement mondial des mères (elle a eu cinq enfants).
- **Marcel Houlier**, décédé en octobre 2007, était lui aussi un ancien de la JOC et lui aussi, tout naturellement, un ancien militant du MRP. Il avait 84 ans. Engagé dès 1965 dans l'action municipale, il devint maire adjoint de Chaville, dans les Hauts-de-Seine en 1968 puis maire en 1971 ; il fut au surplus élu au Conseil général de ce département, où il eut un mandat de vice-président. Il était membre de l'Amicale (et abonné de notre bulletin). Il participa lui aussi à la création de l'Amicale.

A ses obsèques, le 19 octobre, en l'église de Notre Dame de Lourdes, à Chaville, le maire de la ville, Jean Levain, a prononcé une allocution, dont voici un extrait :

C'est grâce à lui que virent le jour les classes de neige, les classes vertes, la médiathèque, les clubs de tennis et de squash et une partie des installations d'un stade qui, rue Léo Lagrange, lui doit beaucoup et attend peut-être de recevoir un nom chavillois. Les transports l'intéressaient aussi et il serait, je crois, heureux, de prendre aujourd'hui le Chavilbus devenu communautaire mais qu'il a créé. Chacun sait, enfin que l'Atrium de Chaville fut son projet préféré et que, même s'il revint à ses successeurs de le faire vivre, on lui doit entièrement la conception et la construction de cette institution chavilloise, ainsi qu'en atteste la stèle apposée à l'entrée. Sans être exhaustive, cette liste suffit amplement, je pense, pour affirmer qu'en un quart de siècle de mandat, Marcel Houlier a bien mérité de Chaville.

L'AN NOUVEAU APPROCHE

Nous souhaitons à nos lecteurs une heureuse année... et nous les invitons à renouveler leur abonnement (et leur cotisation à l'Amicale s'ils en sont membres).

- **Abonnement au bulletin et cotisation à l'Amicale (pour un an) : 35 euros**
- **Abonnement seul : 18 euros**
- **Cotisation à l'Amicale seule : 20 euros**
- **Dons pour la survie du bulletin : sans limitation.**

Paiement par chèque à l'ordre de : Amicale du MRP et adressé à Amicale du MRP 133 bis rue de l'Université – 75007 Paris

Vous pouvez régler l'abonnement, la cotisation et un don complémentaire, facultatif, avec un seul chèque. Nous ferons la répartition nous-mêmes.

Merci pour votre fidèle amitié.

PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE

Notre collecte de dons a commencé avec le troisième numéro de 1998, il y a 9 ans. C'est à tous ceux qui y ont participé – ils sont des centaines -, que nous devons la survie du bulletin.

Les années passent, les donateurs sont moins nombreux, mais il en reste et ils sont vaillants !

En octobre et en novembre, nous avons reçu 5 dons ; en voici la liste :

• Baudry Michel à Roubaix (59)	15	• Parini Madeleine à Meudon (92)	50
• Izarie André à Montauban (82)	15	• Petit André à Eaubonne (95)	100
• Parini Jacques à Meudon (92)	50		

Total 230 euros

Adresses à Christine Lagarde, ministre de l'Economie et des Finances :
La pensée n'est qu'un éclair au milieu de la nuit mais c'est cet éclair qui est tout (Henri Poincaré, La science et la réalité).
Mon Evangile ... est l'Evangile des Pauvres (Emmanuel Mounier, Esprit-1950).
Ces choses-là sont rudes ; il faut pour les comprendre avoir fait ses études (Victor Hugo, Les Pauvres gens).

Les « dépenses contraintes » absorbent désormais les trois quarts du revenu courant des ménages modestes les plus exposés.

Pratiquement ignorés depuis longtemps par la grande presse d'information générale, les travaux de l'Ecole d'économie de Paris deviennent des références, tout à coup, pour les commentateurs des affaires économiques et sociales.

Le journal « Le Monde » en a donné le signal dans son numéro daté du 11 juillet (voir notre bulletin 114, page 5) ; il s'y réfère de nouveau dans son numéro daté du 23 octobre (page 21), dans un article de Claire Guélaud :

42,6% d'augmentation des plus hauts revenus. *Cette « smicardisation », du salariat, d'une ampleur inédite en Europe, ne suffit pas, toutefois, à rendre compte de la réalité de l'évolution des revenus. Un chercheur de l'Ecole d'économie de Paris, Camille Landais, a montré que les hauts revenus avaient très fortement augmenté entre 1998 et 2005, à la différence des revenus moyens et médians. Ainsi, les 3500 foyers les plus riches de France - sur un total de 35 millions de foyers fiscaux -, qui ont déclaré, en 2005, un revenu moyen de 1.88 million d'euros, ont vu leur revenu réel progresser de 42.6% au cours de ces huit années.*

Pendant la même période, a établi M. Landais, 90% des foyers fiscaux ont dû se contenter d'une hausse de leur revenu réel de 4.6%. Cette « explosion des inégalités » liée à l'envolée des revenus des capitaux mobiliers et des plus-values boursières, mais aussi à celle des très hauts salaires, a nourri dans une partie de la population, à commencer par les classes moyennes, le sentiment d'un déclassement. »

75% de dépenses contraintes pour les ménages modestes. *Dans le même temps, la part des dépenses contraintes - logement, primes d'assurances, impôts, remboursements de crédit, etc. - est passée de 22% à 45% du budget des ménages entre 1960 et 2006. Et il ne s'agit que d'une moyenne, car ces dépenses absorbent 75% du revenu courant des ménages modestes, ceux-là mêmes qui sont les plus exposés, du fait de leur structure de consommation, aux hausses des prix du tabac, des loyers, du fioul ou des produits de première nécessité.*

Il y a 2750 ans, le prophète Amos reprochait aux riches de contester le droit de leurs employés à interrompre leur travail pour prendre des congés.

Petit berger d'un village du Sud (Tégoa), proche de Bethléem, dans la Palestine alors partagée en deux royaumes, Amos a été choisi par Dieu pour aller prêcher dans le royaume du nord qu'on appelle aussi la Samarie , du nom de sa capitale. Nous sommes sous le règne de Jéroboam II, vers 750 avant Jésus-Christ ; un règne faste à tout point de vue, du moins c'est ce que tout le monde pense. Tous sauf un, le prophète Amos justement.

La Samarie traverse une période de prospérité économique ; logiquement, c'est le niveau de vie de toute la population qui pourrait s'améliorer, mais cette période faste ne profite pas à tout le monde. Au contraire, Amos est bien obligé de constater que l'enrichissement des uns naît de l'appauvrissement des autres, tout simplement parce que les produits de première nécessité, le pain quotidien ou les scandales, sont entre les mains de vendeurs peu scrupuleux. Et on en arrive au point où des pauvres n'ont pas d'autre solution pour ne pas mourir de faim ou de froid que de se vendre comme esclaves.

Cette accusation, Amos la lance dans sa « Quatrième Vision », où il prophétise la colère de Dieu.

« La Quatrième Vision » d'Amos intitulée « Contre les fraudeurs et les exploiteurs. »

Ecoutez ceci, vous qui écrasez le pauvre pour anéantir les humbles du pays, car vous dites : Quand donc la fête de la nouvelle lune sera-t-elle passée, pour que nous puissions vendre notre blé ? Quand donc le sabbat sera-t-il fini, pour que nous puissions écouler notre froment ? Nous allons diminuer les mesures, augmenter les prix, et fausser les balances. Nous pourrons acheter le malheureux pour un peu d'argent, le pauvre pour une paire de sandales. Nous vendrons jusqu'aux déchets du froment ! » Le Seigneur le jure par la Fierté d'Israël : « Non, jamais je n'oublierai aucun de leurs méfaits ».

Dans la liturgie catholique, ce texte est proclamé, en première lecture, à la messe du 25è dimanche du temps ordinaire, soit, cette année, le 23 septembre.

Comme beaucoup d'autres, il fait l'objet d'un commentaire dans un des volumes de la collection « L'intelligence des Ecritures », rédigé en grande partie par une éminente catholique du diocèse de Versailles (on peut trouver les volumes déjà parus à la Procure). Des prêtres, de plus en plus nombreux, s'y réfèrent pour préparer leur homélie dominicale, quand ils sont pris de court par le temps ou par le manque d'idées neuves.

En voici quelques extraits.

Et quand il y a procès pour des fraudes ou des escroqueries manifestes, certains tribunaux prennent systématiquement le parti des riches contre les pauvres. Si bien qu'Amos en arrive à dire ailleurs dans son livre : « *Ils changent le droit en poison et traînent la justice à terre* ». La justice elle-même est donc faussée et Amos prend la parole pour annoncer le jugement de Dieu. Et il dresse un véritable réquisitoire : il énonce les faits, puis il rend son verdict.

Les faits d'abord : « *Vous écrasez les pauvres, vous anéantissez les humbles du pays ; vous dites quand donc la fête de la nouvelle lune sera-t-elle passée, que nous puissions vendre notre blé ?* » Ce qu'on appelle « la nouvelle lune », c'est le premier jour du mois. Notre calendrier à nous se fonde sur le cycle du soleil, si bien que nous savons à peine quand est la nouvelle lune ou la pleine lune ; en Palestine, au contraire, le calendrier était lunaire. Dans les calendriers lunaires, les mois sont de vingt-huit jours ; ils débutent avec la nouvelle lune, et la pleine lune est au milieu du mois ; or, la nouvelle lune, le premier jour du mois (on l'appelait la « néoménie ») était un jour férié : ce qui veut dire qu'aucun travail, aucun déplacement, aucune activité commerciale n'étaient autorisés ; c'était par excellence le jour du repos et de la gratuité, exactement comme le sabbat (chaque samedi).

Ce répit dans les affaires visait à tourner l'homme vers Dieu. Mais ici il semble bien qu'il soit vécu avec impatience, car, désormais, l'homme a un autre maître, l'Argent. Evidemment pour quelqu'un dont le premier souci est de gagner de l'argent, un jour férié est sa bête noire : un jour de manque à gagner. Cela explique les reproches d'Amos : « *Ecoutez ceci, vous qui écrasez le pauvre ... car vous dites Quand donc la fête de la nouvelle lune sera-t-elle passé, pour que nous puissions vendre notre blé ? Quand donc le sabbat sera-t-il fini, pour que nous puissions écouler notre froment ?* » Pour autant, Amos ne vise évidemment pas tous les commerçants, comme si la profession tout entière méritait des reproches ; il vise ici des vendeurs malhonnêtes, pour qui commerce rime non pas avec service mais avec prix exorbitants et balances truquées, puisqu'il leur dit : « *vous avez l'intention de diminuer les mesures, augmenter les prix et fausser les balances* ».

L'image de la balance faussée est à double sens : très concrètement, d'abord, on voit bien comment un balancier soumoisement tordu peut fausser une mesure ; mais, plus profondément, ce sont toutes les balances de cette société qui sont faussées. Au fond, Amos reproche au peuple de Samarie de vivre sa vie tout entière dans l'injustice : les balances sont faussées, la justice est dévoyée, on continue bien à respecter les jours fériés, mais à contrecoeur et avec une arrière-pensée ; tout est faussé en somme.

.....

La première chose que Dieu demande à son peuple, c'est de vivre dans la justice. Un père de la terre ne supporterait pas que certains de ses enfants soient appauvris par leurs propres frères ; à plus forte raison, notre société humaine fondée sur tant d'injustices et de misères de toute sorte, ne peut qu'offenser Dieu. Amos est d'autant plus virulent que, depuis cent ans, le royaume du Nord se vante d'avoir balayé l'idolâtrie en supprimant tous les cultes des divinités qu'on appelle les Baals ; en fait, ce qu'il reproche à ses contemporains, c'est d'être tombés dans une idolâtrie plus pernicieuse encore, celle de l'argent.

Peut-être faudrait-il aujourd'hui des Amos parmi nous ! Mais encore faudrait-il que nous les écoutions.

L'événement

Ce grand commentaire n'est certes pas un modèle d'éloquence ; en revanche son déroulement logique, conforté par un choix judicieux des mots, peut conduire le lecteur ou l'auditeur à se sentir transporté sans contrainte dans l'actualité de notre époque.

En soi, il crée donc l'événement.

Et c'est bien ce qui s'est produit le 23 septembre dans de nombreuses églises de France, où il a inspiré plus ou moins largement, souvent très largement (il a parfois été proclamé sans aucun changement) à la messe du jour, sans rien enlever au surplus à l'intérêt des deux autres lectures, celles de Timothée et de Saint-Luc, consacrées elles aussi aux riches et aux pauvres.

A l'issue de la messe, ce dimanche-là, on était tenté de s'interroger sur l'effet qu'elle aurait eu sur les personnalités actuellement en vedette sur la scène de l'actualité, si elles y avaient assisté.

Qu'aurait dit par exemple Dominique Strauss-Kahn, débarqué fraîchement de New York ? « Oh, my God ! » sans doute.

Et Benoît XVI ? « Esprit Saint, éclairez-moi ! » peut-être.

Et Olivier Besancenot ? « Amen ! » sûrement.

Qu'a révélé le débat sur les tests ADN ? C'est l'affirmation d'une nouvelle droite qui n'accepte pas les leçons de morale, écrit « La Croix ».

L'éditorial du journal « La Croix » daté du 15 octobre est signé par Dominique Gerbaud. Il est consacré aux risques qu'a pris le sarkozisme dans l'affaire des tests ADN.

« ...*Le gouvernement Fillon est d'autant moins décidé à céder que 56% des Français approuvent le principe des tests ADN. Il préfère assumer une cassure avec une partie de son camp. Prend-il des risques ? En politique rien n'est définitif, mais il est tout de même probable qu'une partie du MoDem de François Bayrou y voie une raison supplémentaire de prendre ses distances et, ici ou là, de se rapprocher du Parti socialiste pour les élections municipales.*

Cette affaire sur les tests génétiques apporte un autre enseignement. C'est l'affirmation d'une nouvelle droite française qui a pris quelques distances avec le gaullisme, d'une part, et la doctrine sociale de l'Eglise, d'autre part. Cette droite, sarkozyste, essentiellement pragmatique, est capable d'ouverture au niveau des personnes et des symboles mais moins des idées, car elle y voit un signe de faiblesse. C'est une droite tout à fait décomplexée qui n'accepte pas les leçons de morale, d'où qu'elles viennent. Une droite sans concession avec la gauche et les « intellectuels bien-pensants ».

La dernière lettre de Guy Môquet à ses parents ...

Qu'a obtenu le Gouvernement en demandant aux enseignants de lire dans leurs classes la dernière lettre de Guy Moquet à ses parents ?

Il a surtout réussi à diviser l'opinion publique, qui s'est interrogée sur le motif de cette décision : provoquer un sursaut de la mémoire collective en hommage à ce militant communiste de dix-sept ans, victime de la lâcheté vichyssoise et de la barbarie nazie, ou ajouter un numéro original à la liste déjà longue de ses opérations électoralistes ?

Cette seconde hypothèse est majoritaire chez ceux qui connaissent l'histoire des familles politiques françaises depuis soixante ans et l'évolution de leurs méthodes électorales. Parmi eux, Jacques Duquesne, dans « La Croix » du 29 octobre, s'exprime librement mais avec indulgence à l'égard de ceux qui ne retiennent que la première hypothèse. Son article rappelle les sacrifices d'Honoré d'Estienne d'Orves et de Gabriel Péri, puis ceux de Guy Môquet et de Gilbert Dru et l'hommage que Louis Aragon leur rendit à tous les quatre dans son célèbre poème « La Rose et le Réséda ». Il le conclut en ces termes :

- *L'histoire de cette dramatique période est tellement complexe qu'elle ne peut être enseignée par morceaux. D'ailleurs, les historiens professionnels eux-mêmes, qui ne l'ont pas vécue, l'écrivent souvent avec des a priori ou cèdent parfois à des modes intellectuelles dans leurs recherches. Les politiques, dont je ne veux pas juger les arrière-pensées, devraient en ce domaine garder une prudent réserve. Et célébrer dignement tous ceux qui moururent pour la France en ces jours sombres.*

Ainsi, notre ami Jacques Duquesne ne veut pas juger les arrière-pensées des politiques ; c'est dire qu'à son avis il

y a des arrière-pensées chez les politiques et qu'il les devine. Sans peine, au surplus, grâce à sa culture et à son expérience dans l'observation de la vie politique. L'ouverture à gauche a déjà tellement ébranlé le Parti socialiste et plusieurs formations de gauche qu'en rajouter une couche, dans un autre tableau, n'est-il pas une tentation irrésistible ? Le dire n'est pas polémiquer ; c'est avoir du bon sens.

Jacques Duquesne écrit aussi que cette période dramatique (la guerre et la Résistance) « ne peut être enseignée par morceaux ».

C'était précisément ce que ressentait dès l'été 1944 Louis Aragon, un des plus grands écrivains français du vingtième siècle et, parmi eux, le plus fidèle, dans la durée, au Parti communiste. Il avait la manière, celle de la noblesse du cœur. Apprenant ce qui s'était passé le 27 juillet place Bellecour à Lyon, il compléta la dédicace de son poème « La Rose et le Réséda » « à Gabriel Péri et à d'Estienne d'Orves ») en y ajoutant « Comme à Guy Moquet et Gilbert Dru ». Il réunissait ainsi les quatre jeunes martyrs dans un même hommage et invitait ses lecteurs à un même recueillement ...

Aujourd'hui, en 2007, ce geste de noblesse est toujours visible pour le public au moulin de Villeneuve, sur la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines, dans la forêt de Rambouillet, à 50 kms au sud de Paris. C'et une demeure ancienne, entourée d'un grand parc, où coule la Renarde. Aragon l'acheta en 1951, pour offrir un coin de terre française à sa compagne Elsa Triolet, émigrée russe et femme de lettres. Louis et Elsa y faisaient de longs séjours et y écrivaient leurs œuvres... Ils sont inhumés sous la même tombe, près de la Renarde. En, en bordure du sentier qui y conduit, une petite stèle cristalline offre au visiteur les premiers vers de « la Rose et le Réséda ».

Le domaine est ouvert au public pour des expositions et des spectacles ; c'est aussi un lieu de recherche, de débats, de soutien à la jeune création artistique.

Maison Elsa Triolet-Louis Aragon, Moulin de Villeneuve, route de Villeneuve 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

Le Parlement renforcé ? Des éléphants, ça peut tromper énormément !

Ce jeune homme en grande tenue offre un parapluie aux éléphants du Comité Balladur à leur sortie de l'Elysée, sur le perron, le 29 octobre, jour de pluie. Fin politique lui-même, il a choisi pour ce jour-là, un pantalon qui lui descend en dessous des chaussures, en pattes d'éléphant.

Concert de louanges dans le petit monde politique, le 29 octobre, pour le comité Balladur qui venait de remettre au président de la République sa proposition visant à réformer les institutions. Certes, il y avait bien quelques couacs dans la mélodie un peu trop longue avec ses soixante-dix-sept morceaux, mais quel allegro à propos de la revalorisation du rôle du Parlement ! D'autant que cette idée, irrespectueuse mais toujours vivante depuis l'adoption de la Constitution gaullienne en 1958, a fait l'unanimité, de la gauche à la droite, parmi les éléphants du comité.

- *Le comité a unanimement estimé que cet aspect de sa mission revêtait un caractère fondamental*, lit-on dans l'introduction du rapport remis à Sarkozy.

Foi de Balladur, c'est une sixième république qu'on nous prépare, avec un retour inattendu au parlementarisme !

A un détail près tout de même : « *Une semaine de séances (à l'Assemblée Nationale) sur quatre est réservée à la discussion des projets et propositions de loi. Dans cette semaine, un jour de séance est réservé par priorité à l'ordre du jour fixé par les groupes parlementaires qui n'ont pas déclaré appartenir à la majorité qui soutient le gouvernement* », a-t-il écrit dans l'une des propositions des éléphants.

Autrement dit, à l'issue des élections législatives, les groupes seront classés en deux catégories officielles : ceux qui auront déclaré qu'ils sont là pour soutenir le gouvernement et ceux qui se seront abstenus de faire cette déclaration.

Alors, hypothèse : le gouvernement demande le vote d'un projet qu'un groupe de sa majorité estime aberrant et les membres de ce groupe votent contre le projet. Seront-ils aussitôt mis en examen pour manque à la parole donnée ?

Dans un vrai régime parlementaire, le gouvernement mérite la confiance de sa majorité ; celle-ci n'a pas à la lui accorder d'office. Le mandat impératif est incompatible avec le mandat parlementaire.

Un nouveau sport national

Au forum centriste qui a eu lieu les 15 et 16 septembre à Seignosse, dans les Landes, François Bayrou s'est- « expliqué » avec les partisans de la majorité présidentielle. L'envoyé spécial du journal « Le Monde » (dans le numéro daté du 18), Patrick Roger en a rapporté quelques formules utilisées par le chef du Modem.

« ..... *M. Bayrou n'a pas ménagé non plus le nouvel occupant de l'Elysée, en s'en prenant à l'* »*absolutisme présidentiel* ». « *Le président décide de tout, tranche sur tous les sujets, le gouvernement a disparu, sauf ceux qu'épisodiquement distingue la faveur qui vient d'en haut* », *s'est indigné l'ancien candidat à l'élection présidentielle, dénonçant le « concours de lèche permanent », et le « cirage de pompes devenu sport national »....* »

Gilbert Dru, modèle « d'une résistance à la fois spirituelle et politique qui ne peut pas vieillir »
(Jean-Marie Domenach)

Gilbert Dru n'a pas envoyé de lettre à ses parents pour leur annoncer qu'il allait mourir. Arrêté avec son camarade Francis Chirat par la Gestapo, le 17 juillet 1944, il est emprisonné dans une cellule du fort Montluc. Il ne sait rien du sort qui l'attend.

Le 27 juillet, dans la matinée, la Gestapo le fait monter, avec Chirat et trois autres prisonniers, dans un camion bâché qui gagne la place Bellecour, à l'angle de la rue Gasparin, à côté du Moulin à Vent, un café réquisitionné pour les officiers allemands.

Les cinq hommes sont alors brutalement poussés dehors et abattus un à un par un homme en civil armé d'une mitraillette. Un cordon de soldats allemands armés encadre la scène du massacre. Les passants, nombreux en ce milieu de journée, assistent horrifiés à la tuerie. Il ne s'agit pas d'une exécution mais d'un supplice, infligé sans explication à ces cinq malheureux. Nul ne peut les approcher ; chacun baigne dans son sang et entre en agonie, le souffle de plus en plus court. Meurent ainsi cinq martyrs de la Résistance : Gilbert Dru (de la JEC), Francis Chirat (de la JOC), Léon Pfeiffer, 22 ans, graveur, militant communiste, Albert Charbonnet, dit Didier, chef régional de l'Armée secrète, Pierre Bernard, 40 ans, chauffeur à Montreuil.

Leurs corps restent exposés sur le trottoir durant trois heures et demie. Un groupe de la Milice empêche les passants de s'approcher. Informés du drame, le père et la mère de Gilbert, arrivent sur place accompagnés de la mère de Jean-Marie Domenach. Le père veut voir son fils. Dans un premier temps, un milicien l'en empêche, lui disant : « Ce n'est sûrement pas votre fils, ce ne sont que des juifs » (témoignage du jeune frère de J.M. Domenach qui attendait le tram n° 2 sur la place Bellecour ce 27 juillet 1944 à midi et qui assiste au massacre ; il avait 15 ans).

A Gilbert Dru et à son rôle considérable dans la préparation d'un nouveau parti politique - qui allait naître sous le nom de Mouvement Républicain Populaire quatre mois après sa mort - le bulletin « Le MRP vous parle » a consacré un premier article dans son numéro 67 (octobre 1995-février 1996) la moitié (8 pages sur 16) de son numéro 68 (1er trimestre 1996), la dernière page de son numéro 79 (troisième trimestre 1998) la couverture de son numéro 86 (troisième trimestre 2000) la page 39 dans son numéro 102 de septembre 2004 et la dernière page de son numéro 83 (4è trimestre 1999).

Dans ce numéro 79, le bulletin annonçait la parution d'un ouvrage collectif sur Gilbert Dru, d'une ampleur et d'une précision sans précédent, sous le titre « Gilbert Dru - Un chrétien résistant » aux Editions Beauchesne, 7 cité du Cardinal Lemoine 75005 Paris.

Les auteurs de cet oeuvre sont :

- **Bernard Comte**, agrégé et docteur en Histoire, qui fut professeur à la Faculté des Lettres et à l'Institut d'études politiques de Lyon ;
- **Jean-Marie Domenach**, qui fut l'initiateur de l'ouvrage et décéda quelques mois avant sa publication ; c'était un camarade de Gilbert (il était né en 1922, Gilbert en 1920) ; c'est à lui que l'on doit la première étude (aujourd'hui épuisée) sur Gilbert, intitulé « Gilbert Dru celui qui croyait au Ciel » (formule reprise par Aragon au début de son poème « La Rose et le Réséda »), et édité par Elf (pages 91 à 95) ; journaliste, il fut directeur de la revue « Esprit » durant vingt ans (1956-1976), directeur de collections aux Editions du Seuil, professeur à l'Ecole Polytechnique de 1980 à 1987, auteur de nombreux ouvrages ; abonné à notre bulletin « Le MRP vous parle », jusqu'à son décès, en 1997, il en appréciait le contenu (nous avions avec lui des contacts téléphoniques).
- **Christian Rendu et son épouse Denise Jouve** : à eux aussi nous avons fait un service du bulletin « Le MRP vous parle ! » et avec eux aussi nous avons eu des conversations téléphoniques amicales pendant les années qu'ils consacrèrent à la mise au point de leur œuvre publiée en 1998 ; Christian était un camarade de Gilbert dans la Résistance, tout comme Denise, étudiante en lettres, et fiancée de Gilbert depuis 1943 ; agrégée de Lettres, Denise fut professeur au lycée Saint-Just à Lyon ; sur la conception même du parti qu'il s'agissait de créer une fois la France libérée, Christian et Denise connaissaient mieux que personne les différences qui étaient apparues entre Gilbert et les futurs fondateurs du MRP lors de leurs rencontres à Lyon et à Paris ; à ce sujet, rien ne vaut la lecture de leur ouvrage, notamment les 60 pages (de 59 à 127) intitulées « Une Vie ».

Sur le fond, l'accord était probable quand survint le drame. Le livre « Gilbert Dru, un chrétien résistant », a d'ailleurs été publié chez Beauchesne avec le concours de l'Association des amis du Centre démocrate-Jean Lecanuet.

En voici le texte final, intitulé « Aperçu biographique », où l'on apprend tout de suite beaucoup de choses :

2 mars 1920 *Naissance à Lyon 7è. Son père, né à Lyon, est employé des Pompes Funèbres Générales ; sa mère, née Robert, fille d'un receveur des Postes à Usson en Forez (qui sera un lieu de vacances pour ses enfants) ; mariés en avril 1919, ils auront, outre une fille, Monique, décédée à l'âge de 12 ans, Janine (Mme Louis Régnier), née cinq ans après Gilbert.*

1926-1938 *Etudes primaires et début du secondaire à l'Ecole paroissiale Saint Michel ; à partir de la quatrième, à l'Externat Saint Joseph tenu par les Jésuites, rue Sainte Hélène ; très bonnes études avec son ami Jean-Marie Domenach, terminées par le baccalauréat de philosophie en 1938.*

1938-1939 *Année de Lettres supérieures à la Khâgne du lycée du Parc, à Lyon (parmi ses professeurs : Jean Lacroix, philosophe, et Joseph Hours, historien) ; à l'automne 1939, il s'inscrit à la Faculté des Lettres.*

1940 *En juin, son contingent est mobilisé et conduit, sans instruction, de place et place jusqu'en Charente. A l'armistice, toutes ces recrues sont internées à Saintes puis, sous contrôle allemand, à Surgères (Charente-Maritime). Le 14 juillet, libération de ce dernier camp. Ayant réussi à revenir à Lyon, il est requis pour le stage de six mois dans les Chantiers de la Jeunesse au Monestier de Clermont (Isère) sur les flancs du Vercors.*

1941-1942 *En février 1941, retour à la Faculté des Lettres, préparation à la licence et au diplôme d'études supérieures jusqu'à l'automne 1943. Il rencontre Denise Jouve qui deviendra sa fiancée. Il se livre aussitôt à une action corporative (Amicale des Lettres) puis, dans la foulée de sa participation à la J.E.C., devient une des chevilles ouvrières de la revue les Cahiers de notre Jeunesse (n° 1 en juin 1941 jusqu'au n° 17 en juin 1943), dont il sera (cf. n° 15) secrétaire général ; c'est dans ce cadre qu'il fréquente divers congrès et rassemblements (JEC et JOC).*

1943 *Au printemps, il entreprend de préparer l'après-guerre, ébauche un manifeste, le soumet à plusieurs interlocuteurs ; au cours de l'été, il est contacté pour être envoyé à Alger au titre des jeunes chrétiens résistants ; dans l'attente de cette mission (qui ne sera pas réalisée) il rencontre de nombreuses personnalités, soutiens ou conseillers. Installé à Paris en novembre, il y poursuit ses entretiens et participe avec Jean Gillibert à des réunions d'anciens cadres dirigeants de l'A.C.J.F et d'anciens démocrates populaires de l'avant-guerre.*

1944 *Contesté au début de l'année, il fait plusieurs allers et retours à Lyon où il revient définitivement en avril. Après l'échec des Equipes chrétiennes, il crée avec Maurice Guérin et Roger Radisson pour le Sud-Est un échelon du futur Mouvement politique appelé Nouvelles Equipes politiques. Fin avril, se produit la rupture entre lui et André Colin ; il poursuit son action avec ses camarades lyonnais, que Francis Chirat rejoint ; ensemble ils créent le Comité de Coordination d'Action Chrétienne (CCAC). Arrêté le 17 juillet, avec Francis Chirat, il sera l'une des victimes de l'exécution de la place Bellecour le 27 juillet.*

« Si les plus de 55 ans décidaient de rester, la SNCF serait vraiment dans la merde ».

Avec un reportage (texte) d'Yves Eudes et une photo-choc de Diane Grimonet, réalisés à Sotteville-lès-Rouen (dans le vaste atelier d'entretien et de réparation de locomotives diesel, dit de Quatre-Mares) et (pour la photo-choc) dans le dépôt SNCF de Joncherolles, à Villetaneuse, en Seine-Saint-Denis, « Le Monde » daté du 18 septembre 2007 (page) emmène le voyageur sur des terres et chez des hommes qui ne sont pas encore inscrits dans les programmes touristiques.

Première étape (celle de la photo-choc) : Franck, 41 ans, mécanicien au dépôt de Joncherolles, courbé sous un wagon ; il passe ainsi ses journées ou ses nuits de travail plié dans une position semi-debout.

A Quatre-Mares, son camarade Rémy, 52 ans, est fatigué ; son bras droit est raide et sans force, à la suite de traumatismes subis au travail. Il compte partir en retraite à 55 ans. Il a calculé qu'au total il toucherait 1200 euros par mois. « *Ca me suffira, dit-il. Travailler plus vieux pour gagner plus ? Non merci. A quoi ça sert d'être le plus riche du cimetière ?* »

Autre raison du mécontentement des cheminots : la rupture unilatérale d'un contrat de travail passé librement entre la SNCF et son employé lors de son engagement, un contrat où figure explicitement l'âge de la retraite. Est-il légal de le pousser à retarder son départ par des moyens détournés ?

« *S'ils recalculent à la baisse le montant de ma retraite, je devrai choisir entre vivre dans la misère ou travailler trois ou quatre ans de plus pour récupérer des points. Ce serait vraiment dégueulasse. Je vais me battre* ».

Leur colère vise aussi les médias qui font de la fausse information : « *On lutte pour garder ce qu'on a, pas pour obtenir de nouveaux avantages. On ne fait jamais grève de gaieté de cœur, ce sont des périodes dures et stressantes. Et contrairement à ce qui se raconte un peu partout, nos journées de grève ne sont jamais payées* ».

« *Non seulement ils sont intégralement déduits de notre salaire, mais en plus, en fin de carrière, lorsqu'on fait le décompte des annuités, chaque jour de grève est défalqué de la durée totale de travail, ce qui diminue le montant final de la retraite. Rien n'est pardonné* ».

Cela dit, pourquoi avoir choisi un métier aussi rude ? Jean-Claude, 39 ans, conducteur de train, explique son cas :

Je suis marié, j'ai deux enfants, mais je n'ai pas de vie de famille. Aujourd'hui, je suis arrivé ici à 14 heures et je repars à 4h45 du matin. Pas le temps de rentrer chez moi à Caen, je suis coincé ici à ne rien faire, avec mon sac de provisions pour dîner tout seul. C'est toujours comme ça, les journées sont mal montées, je ne suis pas chez moi le week-end, ni à Noël, ni pour les vacances scolaires. Tout ça pour 2500 euros par mois, toutes primes comprises. J'ai choisi un métier compliqué, plein de contraintes et de responsabilités oppressantes, parce que je savais qu'en échange je pourrais profiter longtemps des joies de la retraite. C'est un choix de vie réfléchi. »

Et si les cheminots en rajoutaient ? Ce serait légal mais absurde, observe un de ses collègues :

« *Légalement, les cheminots ont le droit de travailler jusqu'à 59 ans et demi, mais en pratique, ça n'existe pas. Comme toutes les grandes entreprises, la SNCF utilise tous les moyens pour se débarrasser des plus vieux, ce qui lui permet de réduire les effectifs, de réorganiser les services, de faire ses restructurations, d'embaucher des jeunes, d'augmenter la productivité. Si les plus de 55 ans décidaient de rester, la SNCF serait vraiment dans la merde.* »

L'idée d'une cogestion entre la grande entreprise et ses salariés est-elle une utopie ?

La présence de représentants des salariés dans le conseil d 'administration des grandes entreprises fait partie du « pacte social » propre à la France et elle n'est pas encore remise en cause, du moins pour le moment.

Est-elle un succès ?

Pierre Alanche, syndicaliste CFDT, a représenté les salariés de Renault au conseil d'administration de cette entreprise de 1997 à 2004. Il vient de publier son témoignage dans un livre, « Renault côté cour », aux Editions de l'Atelier. « La Vie « du 1er novembre 2007 (n° 3244), page 19, évoque cet ouvrage sous la signature de Soazig Le Nevé :

Il raconte notamment comment sont votées les rémunérations des dirigeants de Renault : « Un an de salaire du PDG représente 132 ans de Smic, rapporte l'ancien administrateur. Et les plus-values potentielles des stock-options qu'il détient, 3 840 ans de Smic ». Impuissant « mais pas potiche », Pierre Alanche a tenté de se faire entendre. « J'ai demandé que les rémunérations des patrons ne dépendent pas uniquement des résultats financiers, mais aussi des critères de bien-être social dans l'entreprise. » Sera-t-il entendu ?

Quand la croissance des revenus accroît les inégalités : ce qu'en dit Jean-Paul Fitoussi dans « Le Monde » daté du 28 novembre 2007.

Le type de progrès technique que nous connaissons aujourd'hui n'est pas neutre dans la mesure où il accroît à la fois la demande de travail qualifié et la désaffection pour le travail non qualifié. Mais l'augmentation des inégalités qui en résulte serait féconde si elle incitait réellement les jeunes à poursuivre des études supérieures (y compris en empruntant) et les moins jeunes à accroître leurs compétences par la formation permanente. Dans cette vision ahistorique, les inégalités et leur croissance sont les moteurs puissants d'une mobilité sociale ascendante, les marqueurs de nouvelles opportunités...

Le meilleur fonctionnement des marchés financiers, leur « *approfondissement* » comme on dit, favorise ceux dont la richesse est déjà suffisante, accroissant ainsi artificiellement les inégalités. L'accès aux grandes écoles, encore plus socialement homogène que dans le passé, comme le délabrement de beaucoup d'universités réduisent pour le plus grand nombre les espoirs de mobilité sociale et les incitations. Plusieurs études ont montré qu'au bas de l'échelle des revenus, le non-emploi était beaucoup plus important et la durée du travail beaucoup plus faible que pour les revenus plus élevés. Lorsque l'espoir de mobilité sociale est vain, le goût du travail devient amer...

Dans le contexte d'une société bloquée, la croissance des inégalités perd donc l'essentiel de sa justification, puisqu'ellle n'est plus le moteur de la mobilité sociale ascendante. De surcroît, elle va bien au-delà de ce que la globalisation et le progrès technique impliqueraient, précisément parce qu'elle en limite les bénéfices et les opportunités à une faible fraction de la population.

J.P.

HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP
Décembre 1956

Décembre 1956 au Palais-Bourbon : un mois très Quatrième République.

Du 4 au 28 décembre, des dizaines de séances publiques, dont une le 26, sur sept sujets importants. Un gouvernement sans majorité parlementaire : constitué de socialistes, de radicaux et de républicains sociaux (ex-RPF), il est critiqué par des députés socialistes, abandonné par une majorité des députés radicaux et juste toléré par les députés républicains sociaux, qui continuent à spéculer sur la fin du régime.

Le Groupe MRP engagé dans une activité débordante ; 14 réunions en 4 semaines, où s'entrechoquent le constat des erreurs du gouvernement et la volonté d'éviter une crise ministérielle qui remettrait en cause l'approche du traité créant la Communauté économique européenne.

A ces réunions du Groupe MRP, les discussions sont rudes, les répliques sont sèches, entre les dirigeants - on dirait aujourd'hui, en 2007, les éléphants-, et les élus de base et entre les dirigeants eux-mêmes. On traite les affaires d'égal à égal, sans complaisance. Toutes les décisions sont prises sur des votes, jusque dans les détails. On y entend des députés s'exprimer avec force, qui, jusque là, tels Emile Engel et Sidi El Mokhtar restaient réservés. Tendue dès le début, la discussion reste tendue jusqu'à la fin. Fatigue ? Importance de l'enjeu ? Sans doute.

On y voit se constituer le camp de la doctrine « radicale » du MRP et celui de la doctrine adaptée aux circonstances, au rapport des forces dans l'Assemblée Nationale, aux risques de l'échec. La frontière entre les deux ne sépare pas les dirigeants d'un côté et la base de l'autre, elle traverse les deux camps ; mais quand un compromis apparaît, il vient le plus souvent des éléphants, tels Pierre Pflimlin, Robert Schuman, Paul Coste-Floret. En revanche, se trouvent parmi les « radicaux » : Pierre-Henri Teitgen, François de Menthon, Fernand Bouxom, Robert Bichet. Se montrent les plus « accrocheurs » : Francine Lefebvre en tête, Henri Lacaze, en brillant second, Jean Cayeux, François Reille-Soult, Jean-Marie Louvel, Edouard Moisan, Lionel de Tinguy. Formulent volontiers une idée plus personnelle, originale, parfois moqueuse : Joannès Dupraz, le meilleur spécialiste du genre, Maurice-René Simonnet, secrétaire général du Mouvement, André Monteil, Pierre Schneiter, Henri Dorey ... Il y a quelque chose de nouveau dans l'ambiance, au sein du Groupe MRP.

Le Groupe MRP dans les grands débats

- **Budget militaire** : il tient une trop grande place dans le budget global de l'Etat ; il est inadapté à notre défense contre la menace venant de l'Est ; les investissements dans les moyens en matériel restent insuffisants.
- **Budget des prestations familiales agricoles** : le problème récurrent du financement des prestations familiales en général reste posé : s'agit-il d'aide sociale ou de justice sociale ?
- **Etude générale d'une révision constitutionnelle**. Trois points forts : revenir à l'investiture **personnelle** du président du Conseil (supprimée par la révision intervenue en 1954) ; pour être recevable, la motion de censure doit proposer l'investiture d'un nouveau président du Conseil nominativement désigné ; le droit de dissoudre l'Assemblée doit rester à la discrétion du gouvernement.
- **Le traité franco-sarrois**. Il est mauvais pour la France dans la mesure où sa discussion a ravivé le sentiment nationaliste en Allemagne, déjà sensible en raison de l'échec de la CED ; mais le refus de sa ratification serait pire que le mal.
- **Création d'une « Organisation commune des régions sahariennes »** : les intérêts de la métropole au Sahara ne sont pas forcément ceux des territoires où se trouve une partie du Sahara ; et comment le savoir sans savoir quel sera le sort de ces territoires dans le proche avenir ?
- **Politique étrangère : Suez et l'Europe :** l'expédition de Suez a été un échec retentissant, dû à une mauvaise appréciation des moyens de la Grande-Bretagne et à un affaiblissement de la solidarité européenne, due à l'inertie de l'Union Européenne Occidentale, créée en 1954 par les Accords de Paris pour remplacer la CED. L'UEO est une coalition, la CED était une communauté, dit Teitgen.
- **Le budget de l'Etat pour 1957 et la confiance au Gouvernement Guy Mollet** : trop déséquilibré, alourdi par les dépenses militaires - qui n'échappent pas au gaspillage -, ce budget risque d'aggraver les problèmes économiques et sociaux, mais la priorité reste d'assurer le succès des négociations en cours entre les Six pour créer le Marché Commun (ce sera l'objet du Traité de Rome qui sera signé le 25 mars 1957).

Si vous lisez régulièrement cette rubrique réalisée avec les procès-verbaux, inédits, des réunions du Groupe MRP, vous pouvez parler sans complexe du MRP avec n'importe quel historien. Vous pouvez même lui apprendre ce qui se passait parmi les députés MRP, au jour le jour, au Palais-Bourbon. Vous, vous le savez, lui l'ignore.

Ne croyez pas que ce soit inutile : il arrive même aux historiens de dire ou d'écrire des âneries.

Sans doute vous souvenez-vous que nous avons pris en faute (voir notre numéro 113) l'agrégé d'histoire Bernard Poignant, professeur à l'Université de Bretagne occidentale, à Quimper, dans un article publié par « Le Monde » daté du 27 mars. Récemment, en consultant des archives, nous trouvons dans le numéro 114 - septembre 1994 de la revue catholique « Notre histoire », une étude, bien illustrée, attentive, sur le MRP, de Bruno Dumons, chargé de recherches au CNRS. En arrivant, dans son récit, à l'année 1956, il écrit : « Décriant l'expérience mendésiste, le MRP s'oppose à nouveau à un gouvernement de gauche, le Front Républicain, dirigé par le socialiste Guy Mollet, et glisse peu à peu vers la droite. » Difficile de mieux se fourvoyer ! Le Gouvernement Guy Mollet a duré quatorze mois et demi - ce qui est un record sous la Quatrième République-, grâce au soutien sourcilleux mais fidèle et permanent des députés MRP, alors qu'il était abandonné à son sort par les communistes puis par la majorité des députés radicaux à commencer par les mendésistes...

Vous en doutez ? Lisez plutôt les pages qui suivent. Et faites-les lire aux historiens à l'esprit vagabond ! Merci.

J.P.

Mardi 4 décembre 1956 à 14 heures : Henri Lacaze ouvre la 96è réunion du Groupe MRP (en 1956). Examen du budget militaire pour 1957. André Monteil le trouve inadapté, une fois de plus, aux besoins de la Défense nationale. Joannès Dupraz traite de la défense de l'occident face aux Russes.

Au nom du Bureau du Groupe, **Henri Lacaze** déplore l'absence des spécialistes du Groupe au moment de la discussion en séance publique des crédits d'aide au Maroc et à la Tunisie.

François **Reille-Soult** (Tarn) et **Jean Sauvage** (Maine-et-Loire) font observer qu'il est difficile aux députés de province de se trouver à Paris le lundi et le mardi matin.

André Monteil (Finistère), responsable de l'atelier Défense nationale (qui regroupe les membres MRP de la Commission), a préparé l'intervention qu'il se propose de faire dans la discussion générale en séance publique.

Le budget de la Défense nationale que nous propose le Gouvernement, dit-il, est encore plus inactuel que le budget général de l'Etat. N'y figurent ni les affaires d'Algérie ni celles de Suez. Je montrerai que l'effort français dans ce domaine est dispersé : on cherche à avoir tout et finalement on n'a rien de complet. La place faite à l'aviation est beaucoup plus faible que dans les grands pays modernes. D'ailleurs les prévisions faites sur le nombre d'escadres ne seront pas atteintes. La chaîne de radars ne sera pas davantage réalisée totalement : le réseau comporte un trou dans le secteur sud-est.

J'expliquerai que l'armée française reste une armée d'effectifs. Les fabrications sont faibles. Nos services d'études sont incapables de lancer des constructions en série, valables.

Parmi les trois armes, le budget de la Marine est le plus valable ; cependant la tranche optimum pour 1957 ne sera pas atteinte.

En ce qui concerne les engins spéciaux, l'application du programme est retardée.

Conclusion : ce budget militaire ne peut pas donner satisfaction au MRP.

A Suez, la France a montré ses faiblesses ; elle ne dispose pas d'une force capable d'intervenir immédiatement.

J'examinerai ensuite les résultats obtenus par l'OTAN.

La stratégie de l'OTAN a été tournée par le sud (Syrie, Egypte, Afrique du Nord française). Ce doit être une exigence préalable de la France que l'OTAN en tienne compte. A ce sujet, j'évoquerai l'affaire de Suez et le coup qu'elle a porté à l'Alliance atlantique. Je parlerai d'une excessive docilité de la France, de son ministre des Finances en particulier, à l'égard des Etats-Unis, qui a fait apparaître l'intervention française à Suez comme une rébellion.

Je traiterai aussi du problème de l'Europe. Les Allemands craignent d'être frappés par la foudre sans être protégés. D'où leurs réserves à l'égard du réarmement de leur pays.

Quelle est la solution ? Dans l'OTAN et dans l'Europe, une France forte. Comment ? Une France disposant de l'arme atomique.

J'évoquerai aussi le moral de la nation.

Le débat est brièvement interrompu par ***Marie-Madeleine Dienesch****, qui, faisant le point sur la réforme de l'enseignement, dit que les spécialistes du MRP ne sont pas hostiles au projet mais qu'ils demandent certaines garanties pour sauvegarder l'esprit de l'enseignement secondaire.*

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine), qui a été ministre des Forces Armées dans le second cabinet Ramadier, du 22 octobre au 24 novembre 1947, puis dans le premier cabinet Schuman du 24 novembre 1947 au 28 juillet 1948, demande à Monteil de dénoncer le négativisme de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) ; *créée après l'échec de la CED en 1954 et ayant pour objet la coopération dans les domaines économique et militaire, elle a tenu sa session d'automne en octobre à Strasbourg.*

L'UEO n'a abouti à rien, dit Teitgen, en particulier sur la standardisation des armements. Je pense, à ce sujet, qu'il ne faut pas mettre en cause l'Italie. La France elle-même n'a pas consulté ses amis européens avant d'intervenir à Suez. Ce fut une grande faute.

Sur la bombe atomique (l'UEO est pour), il faut réserver le droit de la construire à l'Euratom et non pas à chacun des pays membres.

André Monteil.- Je suis d'accord.

Pierre-Henri Teitgen.- Je veux ajouter ceci : il n'y a pas de défense nationale avec la seule armée française ; la défense nationale est européenne et atlantique.

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire).- Ce problème de la défense nationale est le plus important de l'heure. Il touche au problème de la diplomatie. Il est bon que Monteil intervienne avant la réunion de l'OTAN, le 11 décembre. Mais faut-il élargir le débat aux Affaires étrangères ? Peut-être.

J'en viens à quelques réflexions personnelles. Les Franco-Anglais ont été pris de court dans l'affaire de Suez. Comment pourraient-ils répondre à une brutale offensive russe ? Voilà une grave question. Les avions russes ont survolé la Turquie (au moment de l'intervention franco-anglaise à Suez) en direction de la Syrie sans qu'on le sache ! Faut-il une extension des garanties de l'OTAN ? Avec un accroissement des moyens, oui, c'est indispensable. Or, au train où vont les choses, la France peut craindre, au contraire, une stratégie américaine périphérique. L'UEO ne fonctionne pas, c'est un fait. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'une coalition. L'Alliance atlantique ? Notre volonté d'indépendance irrite les Américains, comme la volonté d'indépendance des Polonais nous irritait en 1939. Il faut être dans ce domaine souple et prudent. La bombe atomique ? Oui, c'est nécessaire, pour la défense nationale et pour notre position en Afrique. A mon avis, le communiqué de la Commission Exécutive du MRP sur l'Algérie était prématuré. Il n'y a pas de solution française en Afrique sans une France forte.

Henri Dorey (Belfort), président de la sous commission chargée de contrôler l'emploi des crédits militaires.- Les crédits militaires pour 1957 sont en augmentation de 70 milliards de francs (+5,6%). Je regrette l'absence d'un budget spécial pour l'Algérie. Pour les deux tiers, le budget concerne le personnel. J'aimerais davantage d'investissements.

André Monteil.- Je suis d'accord avec les orateurs précédents, mais avec quelques nuances. Je m'explique : pas d'anti-américanisme systématique, je vous en prie, ayons de la dignité ! Certes, si les USA demandaient à la France d'abandonner l'Algérie, je serais partisan moi-même de l'abandon de l'OTAN.

Paul Bacon (Seine).- Vous parlez de l'Euratom pour fabriquer la bombe atomique. Bien, mais je fais observer qu'il faut compter avec la SFIO pour faire l'Euratom.

André Monteil.- Je l'admets.

Le Groupe MRP approuve l'intervention que Monteil va faire en séance publique.

En fin de séance un échange de vues a lieu entre Lacaze, de Tinguy, Dorey, Reille-Soult sur un amendement concernant la voirie rurale.

Vendredi 7 décembre à 14 heures, Jules Duquesne ouvre la 97è réunion du groupe. A l'occasion de la discussion du budget des prestations familiales agricoles, le Groupe délibère sur sa conception des prestations familiales : s'agit-il d'aide sociale ou de justice sociale ? Vient ensuite un très long débat sur un projet précis de révision constitutionnelle, présenté par Paul Coste-Floret. Dans ces deux domaines, il y a des divergences.

La réunion, qui va durer presque tout l'après-midi, commence par la décision, prise à l'unanimité, de voter contre le **budget des PTT**, présenté par le secrétaire d'Etat Eugène Thomas, socialiste.

Pierre Gabelle (Loiret) a exposé que les 18.000 auxiliaires des Postes ne bénéficient pas de la prime de risque.

Et le Groupe en vient aux prestations familiales agricoles.

La veille, la Commission des Finances a pris en considération par 23 voix contre 13 et 8 abstentions, un contre-projet présenté par Pierre Pflimlin, Lionel de Tinguy et René Charpentier (Marne) :

« Le Gouvernement déposera avant le 1er avril 1957 un projet de loi prévoyant la coordination et la réorganisation des divers régimes d'allocations familiales, l'égalisation progressive des

prestations, la péréquation des charges et la création d'un Fonds national d'aide à la famille française. »

Elle a ensuite adopté un amendement complémentaire de Raymond Boisdé, député Indépendant du Cher (qui se déclare « ingénieur social »), précisant que *ce fonds sera « alimenté par des recettes spécifiques »*. Le contre-projet de Pflimlin ainsi complété a été adopté par la Commission des Finances.

Tel est le compte rendu, présenté par Jules Duquesne, président de séance, des travaux de la Commission. Aussitôt un débat est lancé, tout de suite très vif.

Francine Lefebvre.- Je fais de sérieuses réserves sur cette initiative de nos amis de la Commission des Finances. Comme MRP, je défends l'autonomie des caisses et je combats toute mesure visant à l'étatisation des prestations familiales. J'ajoute que la Commission du Travail est hostile au contre-projet Pflimlin, du moins en l'absence de précisions sur les ressources du fonds.

Pierre Pflimlin.- Je rappelle que le problème s'est posé l'an passé et que le Groupe MRP s'est orienté vers une solution de ce genre. Elle comporte des risques, certes, car il faut éviter de détruire les caisses d'allocations familiales. Mais les régimes étant actuellement déficitaires, il faut trouver une solution pratique. Qu'est-ce qu'une politique familiale ? Une aide à la famille, en général …

Francine Lefebvre.- Non, je maintiens mes réserves !

Pierre Pflimlin.- Soyons clairs. Je suis favorable à une fiscalisation partielle des ressources des caisses d'allocations familiales, car elle permettrait d'égaliser celles-ci par le haut. Cela dit, j'accepterais un texte créant des recettes provisoires en attente d'une réforme.

Fernand Bouxom.- Nous abordons là le problème de fond de la politique familiale. Parler d'aide à la famille, c'est aller dans la voie des socialistes, qui veulent voir dans les prestations une « aide » alors que le MRP y voit un droit. Ce sont les salariés qui financent leurs prestations. Que font les autres catégories ? Une recette fiscale peut soutenir un régime déficitaire mais on ne doit pas toucher aux excédents du régime général, qui appartiennent aux salariés.

Henri Lacaze.- Je pense, comme Pflimlin, qu'il faut envisager le problème de fond, mais je critique l'expression « aide à la famille ». C'est d'un problème de justice sociale qu'il s'agit et non pas d'aide sociale. Sur l'idée de recettes provisoires dans l'attente d'une réforme préparée par le gouvernement, je fais des réserves car je redoute un gouvernement socialiste en matière de politique familiale.

René Charpentier.- Je veux répondre à Bouxom : je suis favorable à la fois à un accroissement des cotisations agricoles et à une fiscalisation partielle. Je note que les prix agricoles sont en retard. J'approuve l'initiative de Pflimlin.

Pierre Pflimlin.- Il y a un malentendu sur le vocabulaire : je suis disposé à abandonner l'expression « aide à la famille ». Mais j'estime que, dans certaines conditions, la surcompensation se défend, car elle est favorable aux catégories où il y a le plus de familles nombreuses. Que faire aujourd'hui ? Le Gouvernement dit : taxes sur l'agriculture. Le système proposé par Aimé Paquet (Isère, Groupe Paysan) prévoit : surcompensation et taxes. Le projet Pflimlin, c'est une refonte des régimes. Enfin il y a une proposition de transaction, celle de Jean Filippi (sénateur radical, secrétaire d'Etat au Budget) : recettes provisoires, dans l'attente d'une réforme.

Pierre Gabelle.- Le contre-projet Pflimlin reprend un texte qui a été voté en 1955 à la demande du MRP et qui est favorable à une fiscalisation partielle.

Jules Catoire (Pas-de-Calais).- J'appuie Pflimlin. Il faut savoir distinguer entre l'industrie de main d'œuvre et l'autre. Le système actuel est périmé.

Henri Dorey.- Le système Paquet, c'est une taxe sur l'essence pour plus de 7 milliards de francs. Ce qu'il faut, c'est une réforme.

Jean Cayeux (Seine).- Préforme, réforme… oui, mais la loi de 1946 sur les prestations familiales n'est pas appliquée. La première réforme à faire, c'est l'application de la loi.

Henri Lacaze.- J'aimerais bien que dans cette affaire délicate le MRP conserve sa liberté de mouvement.

Jules Duquesne.- Je constate que le Groupe ne retient que le texte Pflimlin après avoir rejeté le texte du Gouvernement et le texte Paquet. Je consulte le groupe.

Par 18 voix contre 2 et 3 abstentions, le Groupe se prononce en faveur du texte Pflimlin, sous réserve d'une modification de l'expression « aide à la famille ».

Pierre Pflimlin.- Je demande à Lecourt de négocier avec le Gouvernement pour aboutir à un accord.

Henri Ulrich (Haut-Rhin).- Je réclame un groupe d'étude MRP.

Jean Cayeux.- Il existe depuis six ans.

Troisième sujet de cette réunion : **les réformes les plus importantes à réaliser dans la Constitution**, en les discutant sur la base des travaux que vient d'effectuer la Commission du Suffrage universel.

Paul Coste-Floret, rapporteur de la Commission, présente ainsi le bilan de ces travaux : extension de l'initiative des dépenses ; possibilité du refus de la confiance au Gouvernement à la majorité simple ; réforme sans portée pratique de la motion de censure (car la nouvelle procédure ne serait que facultative) ; néant sur la procédure de dissolution de l'Assemblée Nationale (le principe de la dissolution a été voté par le MRP et la SFIO, contre le PC, avec abstention des modérés et des radicaux) ; l'ensemble des textes a ensuite été rejeté par une majorité composée des communistes, des modérés et des radicaux, seuls le MRP et la SFIO votant pour. Conclusion : il faut se retourner vers le Gouvernement. En attendant, le MRP pourrait reprendre le cours des débats qu'il a déjà eux sur le sujet et précise ses préférences.

Il en est ainsi décidé.

Délégation de pouvoirs au Gouvernement (article 13)

Texte en vigueur : « L'Assemblée Nationale vote seule la loi. Elle ne peut déléguer ce droit ».

Texte proposé par Coste-Floret : « *L'Assemblée Nationale vote seule la loi. Elle ne peut déléguer ce droit qu'au gouvernement en fonction statuant par décret pris en Conseil des Ministres, le Conseil d'Etat entendu. La loi fixe l'étendue et de la durée de la délégation de pouvoir.*

Les décrets pris en vertu du présent article devront viser l'article 13 de la présente Constitution et être soumis à la ratification des chambres dans l'année qui suivra leur promulgation.

Aucune proposition de loi ou de résolution relative aux matières sur lesquelles l'Assemblée Nationale a consenti une délégation de pouvoir en vertu de l'alinéa 1er du présent article ne pourra être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée avant la discussion sur la ratification des décrets qui les règlementent.

Sont de la compétence exclusive du Parlement et ne pourront pas être traités délégués au gouvernement le pouvoir constituant, la ratification des traités prévue à l'article 27 de la présente Constitution, les libertés fondamentales, le droit des personnes, la législation électorale. »

Discussion

Henri Lacaze.- S'il demande au Gouvernement de déposer un projet, le MRP doit pouvoir lui faire des suggestions précises et obtenir des garanties… Je suis réservé sur le texte que nous soumet Coste-Floret. En y joignant un article 17 qui limiterait l'initiative parlementaire des dépenses, je me demande quelles propositions nous pourrons encore déposer. Que restera-t-il à faire aux députés ?

François Reille-Soult.- Je demande à Coste-Floret de supprimer le troisième alinéa de son texte.

Edouard Moisan, partisan d'un examen alinéa par alinéa, se dit favorable au premier alinéa.

Pierre Pflimlin.- Le Groupe est-il sûr de vouloir une réforme ? J'accepte le premier alinéa, qui consacre un état de fait.

Francine Lefebvre.- J'aimerais mieux une discussion article par article.

Paul Coste-Floret.- Je veux bien.

Pierre Pflimlin.- J'approuve toutes les dispositions proposées par Coste-Floret pour un nouvel article 13.

Francine Lefebvre.- Et moi je les combats, sauf les alinéas 1 et 4. Je pense qu'un gouvernement doit gouverner en confiance avec sa majorité. Il faut associer le peuple, par l'intermédiaire des partis, de leurs sections d'études, à l'action du gouvernement. Or le système proposé par Coste-Floret aggravera la coupure entre le peuple et le pouvoir. Comme Reille-Soult, je demande la suppression du 3è alinéa.

François de Menthon.- J'aimerais des précisions sur les domaines réservés au Parlement.

Paul Coste-Floret.- Les traités, la Constitution, les libertés fondamentales... Ces domaines ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de pouvoirs au gouvernement. Je suis prêt à l'écrire dans un alinéa nouveau.

Henri Lacaze.- Il faut préciser que la délégation est accordée à un gouvernement déterminé.

Paul Coste-Floret.- Bien sûr, mais c'est dit dans le premier alinéa. Au surplus, le Parlement est maître de la durée de la délégation et de son étendue.

Henri Lacaze.- J'aimerais un texte plus précis. On pourrait limiter à deux ans la durée de la délégation, par exemple.

Paul Coste-Floret.- Laissons le Parlement fixer cette durée, c'est plus souple.

Pierre Pflimlin.- Oui !

François Reille-Soult.- J'approuve Francine Lefebvre. Il faut défendre les droits de la minorité. Il faut permettre qu'une nouvelle majorité passe un nouveau contrat. A mon avis, la ratification des décrets devrait intervenir avant l'expiration des pouvoirs.

Edouard Moisan.- J'approuve l'ensemble du texte, qui a le mérite de la souplesse, sauf en ce qui concerne l'étendue trop grande qu'il réserve au pouvoir règlementaire.

Fernand Bouxom.- Je suis d'accord avec Francine Lefebvre, François de Menthon et Edouard Moisan, sur l'étendue du pouvoir règlementaire. La réforme de l'enseignement, le statut politique de l'Algérie sont-ils du domaine règlementaire ? J'accepterais le système qui nous est proposé si, en France, on pouvait dégager une vraie majorité et faire un vrai contrat de législature... Je pense d'ailleurs que cet article ne trouvera pas de majorité à l'Assemblée.

Pierre Gabelle.- Je souhaite obtenir des précisions sur l'étendue, la durée de la délégation, les conditions de la ratification des décrets.

Jean Cayeux.- Je ne suis pas favorable à une limitation de la délégation au gouvernement qui est en fonction. Il peut y avoir un hiatus dangereux. Autre question : les « libertés fondamentales » couvrent-elles la liberté d'enseignement ?

André Colin.- Je pense que le texte est peut-être trop logique et ne tient pas compte des situations politiques. Je donne mon accord au principe de la délégation de pouvoirs mais je rejoins de Menthon et Moisan. Pour la durée de la délégation, je propose : « dans le délai prévu par la délégation ».

Henri Lacaze.- Je me demande comment on pourra modifier un décret de ratification alors qu'on aura délégué la loi. Quand on aura délégué toute la loi, que restera-t-il aux députés ?

Paul Coste-Floret.- L'alinéa 4 n'est pas limitatif. Il ne vise pas le domaine législatif mais la compétence du Parlement. On ne sait pas ce qu'est le domaine législatif. Le Parlement, de toute façon, conserve le droit de légiférer sur le domaine règlementaire. Personnellement, je suis disposé à renoncer au 4è alinéa.

André Colin.- Quelle est la portée de la formule « libertés fondamentales ? »

Paul Coste-Floret lui répond.

Robert Lecourt.- En vous attendant, je comprends les difficultés auxquelles se heurte la Commission du Suffrage universel et je me demande si le Groupe MRP ne se trouve pas dans la même situation. Je crains que l'on ne veuille conserver ses habitudes. A qui appartient le pouvoir ? L'Assemblée veut bien le déléguer au Gouvernement, mais elle veut en même temps le conserver. Le partage du pouvoir est une mauvaise méthode. C'est un risque pour la minorité de ne pas avoir le pouvoir, certes, mais c'est aussi un risque pour la majorité, c'est-à-dire pour le Gouvernement, de ne pas avoir le pouvoir. Le partage du pouvoir, c'est le pouvoir pour personne, c'est l'absence d'Etat. Faudrait-il, à la limite, que l'opposition se réserve le droit de prendre des initiatives dans le domaine gouvernemental ? Que propose—t-on d'autre que l'article 13 qui nous est soumis ?

René Charpentier.- Tout cela est fort intéressant mais je note que les gouvernements se sont peu servis des pouvoirs qui leur avaient été délégués. Pourquoi ?

Paul Coste-Floret.- Parce que le Parlement pouvait à tout moment contester les décrets pris en vertu des pouvoirs.

René Charpentier.- Je n'approuve pas toutes les modalités de cet article 13. J'accepte des délégations « précises et limitées ».

Après une brève suspension de séance, Henri Lacaze remplace Jules Duquesne à la présidence de la réunion.

Edouard Moisan.- J'approuve Colin, mais je note que la large délégation de pouvoirs exclut les gouvernements de minorité (comme celui de Guy Mollet).

Le Groupe adopte l'alinéa 1 par 8 voix et 3 abstentions.

Paul Coste-Floret propose, à l'alinéa 2, de remplacer, pour le délai de ratification des décrets, la formule « dans l'année qui suivra leur promulgation » par « dans un délai de six mois ».

Maurice-René Simonnet.- J'aimerais mieux « dans un délai d'un an ».

Pierre Pflimlin.- Oui, c'est meilleur mais je dirais « un an à partir de l'expiration des pouvoirs car la politique du Gouvernement doit former un tout à juger comme tel .

Francine Lefebvre.- Je préfère la formule initiale.

Paul Coste-Floret.- Je me rallie à la formule Pflimlin.

André Colin.- Attention, ce système pousserait le Parlement à réduire la durée de la délégation.

Paul Coste-Floret.- Je l'admets.

André Colin.- Je me rallie à la formule Simonnet.

Edouard Moisan.- D'accord.

Pierre Pflimlin.- Je m'y rallie aussi.

Par 10 voix et 1 abstention, le Groupe adopte l'alinéa 2 ainsi modifié.

Paul Coste-Floret présente l'alinéa 3.

Par 6 voix contre 1, le Groupe refuse de le supprimer.

Par 10 voix contre 1, il l'adopte.

Henri Lacaze présente un nouveau texte rédigé par de Menthon pour l'alinéa 4 et un nouvel alinéa, le 5è.

Paul Coste-Floret donne son accord.

Robert Lecourt demande ce que signifie le terme « libertés fondamentales ». N'est-ce pas une restriction considérable à la délégation de pouvoirs ?

Maurice-René Simonnet.- Je pense que non.

Par 10 voix, le Groupe adopte le texte de Menthon pour les alinéas 4 et 5.

Par 11 voix contre 1, le Groupe adopte l'ensemble de l'article 13, ainsi modifié (légèrement).

Paul Coste-Floret en vient à l'article 17 relatif à l'initiative des dépenses.

Texte actuel :

« Les députés à l'Assemblée Nationale possèdent l'initiative des dépense.

Toutefois, aucune proposition tendant à augmenter les dépenses prévues ou à créer des dépenses nouvelles ne pourra être présentée lors de la discussion du budget, des crédits prévisionnels et supplémentaires. »

Texte proposé : « Les députés à l'Assemblée Nationale ne possèdent pas l'initiative des dépenses. »

Le débat est ouvert.

Francine Lefebvre.- Je suis hostile à ce texte.

Fernand Bouxom.- Moi aussi. Je préfère le texte de la Commission du Suffrage universel concernant l'actualisation du Règlement : l'application de la loi des maxima devrait être annoncée par le Gouvernement dès la discussion du programme des travaux parlementaires en conférence des présidents.

Paul Coste-Floret.- Le système que je propose fonctionne déjà lors de la discussion budgétaire. Pourquoi ne pas l'étendre ?

Maurice-René Simonnet.- Le texte proposé équivaut au système règlementaire évoqué par Bouxom. Il a l'avantage de laisser aux députés leur vrai domaine, le législatif.

Edouard Moisan.- Je fais remarquer à Bouxom que son système n'empêcherait pas les décisions prises au niveau des commissions, comme c'est le cas aujourd'hui.

Par 8 voix contre 2, le Groupe adopte le texte proposé par Coste-Floret pour l'article 17.

La suite du débat est renvoyée au 12 décembre.

En fait, en raison d'une surcharge de l'ordre du jour, cette suite n'interviendra que le 18 décembre.

Lundi 10 décembre à 14 heures, Maurice Lucas ouvre la 98è réunion du Groupe. Guy Mollet vient poser six fois la question de confiance sur l'adoption de l'ensemble de la loi de finances pour 1957.

A noter : notre procès-verbal archivé de cette réunion porte le numéro 97, comme le précédent. C'est une erreur d'écriture.

Alerté par le rejet des budgets des PTT et des Anciens Combattants, Guy Mollet a décidé d'en finir avec la discussion budgétaire en posant six fois la question de confiance pour l'adoption des textes concernant :

- *le financement des prestations familiales (système provisoire),*
- *la baisse de 15% (par la voie d'une ristourne) sur le matériel agricole,*
- *l'incorporation des décimes dans le principal des amendes pénales et une majoration de ces amendes,*
- *le budget des Anciens combattants,*
- *le budget des PTT,*
- *l'ensemble de la loi de finances.*

Le Groupe MRP a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'un compromis à propos du financement des prestations familiales, dont les acteurs principaux ont été Pierre Pflimlin, Pierre Gabelle, Francine Lefebvre et Paul Ihuel (Morbihan). Ce compromis a fait l'objet d'un amendement à l'article principal (le 51 bis) et a été signé par des représentants de tous les groupes (sauf des deux groupes radicaux et des groupes RGR et communiste) y compris le groupe poujadiste (M. Bretin).

Ce compromis, quelque peu miraculeux, prévoit :

- *le dépôt, avant le 1er avril 1957, d'un projet de réforme des divers régimes d'allocations familiales ;*
- *des dispositions provisoires relatives au système de la surcompensation et au financement, à compter du 1er janvier 1957 et jusqu'au vote de la réforme ;*
- *l'institution (prochaine) d'un Fonds national de surcompensation, financé par des impôts, des versements effectués par les régimes correspondant à la surcompensation (limitée aux salariés des professions non agricoles), les versements provisionnels à valoir sur les règlements définitifs de cette surcompensation limitée pour l'année en cours (précision apportée par Gabelle et F. Lefebvre).*

Les recettes qui viendront des majorations fiscales sont estimées à 12,5 milliards sur un apport global de 27 milliards. Il s'agit :

- *d'une majoration du prélèvement effectuée sur les sommes engagées au Pari Mutuel ;*
- *de l'application de la taxe de 0,6% sur la vente ou l'achat d'or monétaire ;*
- *de la majoration de la taxe sur l'essence (6 milliards attendus)*
- *de la suppression de l'aide à l'exportation du sucre ;*
- *de l'affectation d'un excédent éventuel du fonds national de solidarité (13,5 milliards attendus).*

Tout cela paraît fragile et compliqué, mais, politiquement, il est de nouveau prouvé qu'une entente entre le MRP et la SFIO, même quand ils ne sont pas associés dans un même gouvernement, reste la seule clé qui permette à l'Assemblée de sortir d'une impasse.

Procès-verbal de la réunion du 10 décembre, présidée par Maurice Lucas.

Henri Dorey (Belfort).- La question qui nous est posée est purement politique.

Fernand Bouxom.- La répression russe en Hongrie devrait nous conduire à prendre une initiative sur ce sujet.

Robert Lecourt.- Bouxom m'en a parlé et j'ai songé à une intervention qu'il pourrait faire en séance à l'occasion d'une demande d'interpellation ; nous pourrions obtenir celle-ci pour mardi avec l'appui de 50 signatures. Au sujet du budget, je pense que le Groupe est disposé à voter la confiance. Certes, tant que le problème a été technique, le Groupe a pu marquer son désaccord mais Dorey, à qui le Bureau a demandé d'expliquer ce vote à la tribune, pourra cependant faire des réserves sur la politique financière du gouvernement.

François Reille-Soult.- Notre explication de vote étant politique, nous devons parler de la Hongrie.

Lucien Nicolas (Vosges).- J'observe que le budget des Anciens combattants marque un progrès sur celui de 1956.

Par 20 voix et une abstention, le Groupe décide de voter la confiance au Gouvernement.

Henri Dorey expose son projet d'intervention.

Pierre Pflimlin.- J'approuve ce projet sous réserve d'une plus grande prudence dans l'expression de son pessimisme. Je crois en effet que l'économie française n'est pas entrée en régression. Ce qui risque de l'y conduire, ce sont les conséquences psychologiques d'un pessimisme officiel. Il faut inviter le Gouvernement à agir mais non pas prévoir une régression comme si elle était inévitable. En outre, réclamer un collectif budgétaire pour corriger le budget que l'on approuve, cela peut signifier que l'on réclame de nouveaux impôts. Soyons prudents.

André Monteil.- C'est bien mon avis.

Henri Dorey.- J'observe que c'est le ministère des Finances qui prévoit une diminution des recettes fiscales de 100 à 300 milliards.

Pierre Pflimlin.- Moi je n'y crois pas.

Henri Dorey.- Je n'ai pas l'intention de réclamer des impôts nouveaux mais des économies, d'ailleurs annoncées par le Gouvernement.

Pierre Schneiter.- J'appuie les conseils de Pflimlin mais je croyais à une régression économique dès avant la crise de Suez. A mon avis, nous devons insister au moins sur les risques d'une régression et sur la nécessité d'une rigueur budgétaire.

Pierre Pflimlin.- Je maintiens ce que j'ai dit sur les causes psychologiques d'une récession économique.

Jean Cayeux.- Je demande que Dorey souhaite une majorité parlementaire solide et se réjouisse du vote du budget dans des délais rapides.

En séance publique, Guy Mollet s'abstient d'intervenir avant l'ouverture des six scrutins de confiance, qui a lieu ce 10 décembre à 17h15.

Les résultats sont les suivants :

- système provisoire de financement des prestations : 242 contre 193 ;
- ristourne de 15% sur le matériel agricole : 210 contre 106 (les communistes s'abstenant) ;
- amendes pénales : 255 contre 189 ;
- budget des Anciens combattants : 225 contre 220 (après une « chasse » aux absents) ;
- budget des PTT : 228 contre 204 ;
- ensemble : 215 contre 184.

Dans ce dernier scrutin (l'ensemble du projet), les votes **pour** regroupent : 62 MRP (sur 74), 86 socialistes (sur 100), 27 radicaux (sur 46), 11 radicaux dissidents (sur 14), 7 UDSR-RDA (sur 20), 10 RGR (sur 13), 1 IOM (sur 7), 2 Indépendants (sur 85), 9 Républicains sociaux (sur 21).

Et les votes **contre** réunissent : 128 communistes (sur 143), les 6 progressistes, 7 radicaux, 2 UDSR-RDA, 1 Indépendant, 2 Paysans (sur 14), 35 poujadistes (sur 39), 3 non inscrits (sur 13).

Se sont **abstenus volontairement** (c'est-à-dire ont voté « abstention ») : 5 radicaux, 1 RGR, 5 Républicains sociaux, 66 Indépendants, 7 Paysans, 2 non inscrits.

N'ont pas pris part au vote : 15 communistes, 13 socialistes, 4 radicaux, 3 radicaux dissidents, 10 UDSR-RDA, 6 IOM, 7 Républicains sociaux, 7 MRP, 8 Indépendants, 2 Paysans, 1 poujadiste, 7 non inscrits.

Etaient absents par congé : 1 socialiste, 3 radicaux, 1 UDSR-RDA, 2 RGR, 5 MRP, 8 Indépendants, 3 Paysans, 3 poujadistes, 1 non inscrit.

Ainsi, la majorité relative (215 voix dans une assemblée de 595 députés) qui vient de voter le budget et de sauver le Gouvernement Guy Mollet (en principe représentant du « Front Républicain ») regroupe principalement 86 socialistes et 62 MRP.

Ensemble (148), ceux-ci représentent 69% de cette majorité ; et le MRP, à lui seul, 29%. Les radicaux, second partenaire du « Front Républicain », avec 38 voix pour, en constituent 17.6%.

Mardi 12 décembre : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 99è réunion du Groupe (dite par erreur 98è dans notre texte original). Projet de ratification des Accords franco-allemands sur la Sarre et la canalisation de la Moselle.

Le retour de la Sarre à l'Allemagne à partir du 1er janvier 1957 et son rattachement monétaire trois ans plus tard ont fait l'objet de nombreuses discussions franco-allemandes qui ont abouti le 5 juin 1956 à un accord général, y compris sur les intérêts économiques français en Sarre, à l'issue d'une rencontre à Luxembourg entre Guy Mollet et le chancelier Adenauer.

L'ensemble des contrats passés, parmi lesquels il y a la canalisation de la Moselle et les échanges économiques entre les deux pays, fait l'objet d'un projet de ratification qui vient en discussion le 12 décembre 1956 devant l'Assemblée nationale. Le Groupe MRP y consacre sa réunion du jour.

Robert Schuman.- Le traité liquide l'affaire sarroise. La France avait toujours dit qu'elle n'imposerait rien au peuple sarrois. Elle a donc dû accepter le rattachement de la Sarre à l'Allemagne.

Il y a des intérêts économiques français en Sarre. Il est prévu une période transitoire de trois ans : ensuite la Sarre sera rattachée aussi économiquement à l'Allemagne, mais la France bénéficiera encore d'une franchise douanière pour ses exportations en Sarre, dans la limite de certains contingents. Ces dispositions permettront notamment à la France de fournir à la Sarre des vins, du lait, du beurre…

Il y a toutefois quelques problèmes particuliers à régler. Ainsi la France aura sans doute des difficultés si le gouvernement sarrois (la Sarre redevient un « land ») est malveillant, par exemple dans le domaine culturel. Mais nous n'y pouvons rien. La Constitution de la République fédérale empêche le gouvernement de Bonn d'intervenir comme il le voudrait en Sarre. Cela dit, Adenauer a imposé des concessions à son gouvernement et à son parti (la CDU).

Quel sera l'avenir ? Il dépendra de l'évolution politique en Allemagne, en France et en Sarre !

Un problème important : le charbon sarrois. En principe, dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la France peut acheter tout le charbon qu'elle veut en Sarre. En pratique, en période de pénurie, la Sarre pourra donner la préférence à l'Allemagne. La France a donc cherché à s'assurer le charbon du Warndt (*gisement de houille qui s'étend dans le sous-sol de la Lorraine et de la Sarre mais qui n'est exploitable qu'à partir de puits situés en France)*, qu'elle exploite près de la frontière mais qui est juridiquement sarrois. Il est vrai que, de la Sarre, ce charbon est difficilement exploitable. Pendant cinq ans, la France pourra continuer à l'extraire, dans certaines limites. Ensuite, la Sarre creusera un puits chez elle. Ce délai est insuffisant. En effet, le creusement du puits sera coûteux et l'extraction sera arrêtée pendant un certain temps, aux dépens de tout le monde.

Cette transaction est donc mauvaise ; elle sera sévèrement critiquée.

Autre dossier : la France a demandé la canalisation de la Moselle, voie la meilleure pour les produits sidérurgiques français en direction de la mer. La Moselle est le seul affluent du Rhin encore non canalisé.

Cependant, les Allemands n'ont pas intérêt à faire cette canalisation, qui créerait une concurrence pour la Rhénanie. C'est Adenauer qui a obtenu cette concession de son gouvernement. Il faut dire aussi que la canalisation de la Moselle porte préjudice au port de Strasbourg. Il convient de rendre hommage aux députés d'Alsace, d'autant plus qu'ils ont accepté les conditions allemandes pour la construction de la deuxième partie du canal du Rhin, entre Colmar et Strasbourg (canal dans le lit du Rhin, avec écluses spéciales, pour maintenir le niveau d'eau dans les terres allemandes voisines).

A l'Assemblée Nationale, il faut s'attendre à un minimum de 250 opposants. La ratification est donc en jeu. Il faut donc que le Groupe soit unanime à voter la ratification. Sans quoi il ne resterait rien.

Jean-Marie Louvel (Calvados).- Je suis favorable à la ratification et je souhaite le règlement de quelques difficultés. Je me propose d'intervenir en séance. Le bilan n'est pas bon. Le creusement d'un puits en Sarre, sur le Warndt, serait regrettable ; la CECA aurait dû intervenir. La perception de péages par le Luxembourg est également regrettable. Où est l'esprit européen ? Que fait la CECA ?

Emile Engel (Moselle).- J'approuve Louvel. Le règlement du problème charbonnier est la plus mauvaise partie du traité : la Sarre et la France vont dépenser 60 milliards de francs d'investissements sans augmenter la production, à cause de l'affaire du Warndt !

Joseph Schaff (Moselle) se propose d'évoquer en séance publique les problèmes agricoles posés par le traité, à savoir l'exportation de céréales pour 20 milliards, de produits laitiers pour 20 milliards, de cacao et d'alcools pour 10 milliards. Il demandera au Gouvernement des conversations bilatérales franco-sarroises.

Joseph Wasmer (Haut-Rhin).- Je regrette que les députés du Haut-Rhin n'aient pas été consultés. Le traité concerne en effet ce département. Les réserves globales du débit du Rhin ont été limitées à 50m3-seconde pour la production d'électricité, alors qu'on prévoyait 75m3. Or on ignore les véritables raisons de l'abaissement de la nappe souterraine. Actuellement, les usines hydroélectriques de la région ne sont plus rentables. D'autre part, le Haut-Rhin doit trouver dans les dix ans qui viennent 30.000 emplois nouveaux. Il a besoin de l'eau du Rhin. Aucune étude sérieuse n'a été faite à ce sujet. Le Haut-Rhin va au-devant d'une situation catastrophique.

En séance publique, dans la discussion générale, les 11 et 12 décembre, les interventions d'élus MRP ont tenu une large place. Nous donnons ici le compte rendu analytique tel qu'il a été publié dans le Bulletin d'information du Groupe (1956-127).

Dans la discussion générale, **Emile Engel** est intervenu mardi après-midi.

Notre ami a critiqué l'accord relatif au charbon. Une commission d'experts neutres, a-t-il dit, a reconnu que le Warndt ne pouvait être exploité rationnellement que par les puits français. Pour tenter de retrouver la capacité de production perdue, il faudrait recreuser les puits lorrains et créer un siège nouveau dans le Warndt. Il en coûterait au total 49,5 milliards et cela pour obtenir 2 millions de tonnes de plus. N'est ce pas là une hérésie économique ?

Notre ami a montré qu'un tel règlement était en contradiction avec les stipulations instituant la CECA. Il a demandé au gouvernement de chercher à obtenir une révision de cet accord.

En ce qui concerne la situation du bassin lorrain, il a demandé que les investissements nouveaux, rendus nécessaires pour en reconstituer le capital de production, soient financés de façon que l'industrie minière française n'en supporte pas les conséquences.

Joseph Schaff est intervenu mardi soir, pour traiter du problème de l'écoulement des produits agricoles français en Sarre, aussi important pour l'économie française que celui de l'aménagement de la Moselle et du Rhin.

Notre politique, a-t-il dit, devra tendre à la fois à maintenir le niveau de nos ventes en Sarre et à accroître nos exportations vers l'Allemagne. Si nous voulons atteindre cet objectif et éviter à notre agriculture une crise grave (la Sarre achète annuellement en France pour 20 milliards de bétail, viandes et produits laitiers, pour 20 milliards de produits végétaux, pour 2.5 milliards d'huiles et graisses et pour 10 milliards d'autres produits alimentaires), il faut réduire nos prix de vente, aider nos exportations, créer un marché-gare dans le bassin de Lorraine – qui faciliterait l'exercice d'un contrôle sanitaire, et réduirait le coût des formalités douanières et les délais de transport – entamer la négociation d'un accord bilatéral fixant, pour une période déterminée, les quantités et les conditions d'exportation des produits agricoles.

Au cours de la même séance, **Pierre Schneiter** a déclaré que l'on pouvait exprimer des regrets et des plaintes, que l'on pouvait ne pas faire confiance à ses anciens ennemis ni même à personne au-delà de ses frontières, mais qu'alors il fallait être bien sûr de la force de son pays.

Mais, a-t-il poursuivi, je suis de ceux qui pensent que tout doit être fait pour que les hommes se comprennent davantage. C'est là le véritable acte de confiance. Oui, je crois à l'Europe.

Mais où est-elle, cette Europe ? Faut-il que la France se retranche sur son promontoire occidental et y joue le rôle d'un satellite ou d'une sentinelle face à une Europe devenue hostile ?

Non, une Europe large et unie peut être l'un des grands de ce monde. Mais pour cela il faut bien liquider le contentieux franco-allemand.

Nous avions pensé qu'une formule européenne pourrait englober l'Allemagne fédérale et plus tard l'Allemagne de l'Est et prévenir tout danger d'explosion. La question n'est plus là. Nous avons peut-être marché trop vite ou trop lentement, mais nous ne pouvons revenir en arrière.

Refuser le traité, ce serait refuser toute confiance à l'Allemagne.

Comme d'autres, je souhaite un grand débat sur les relations franco-allemandes. Mais je dis tout de suite : attention, pas d'isolement, pas de nationalisme excessif, la France ne doit pas toujours dire non. Dans les assemblées internationales, nous cédons à nos élans, mais ici, ensuite, nous sommes trop souvent repris par des préoccupations exclusivement nationales et nous oublions d'aller vers cette Europe qui, peut-être par notre faute, nous attend avec moins d'impatience.

Ce traité peut servir la paix, ouvrir la voie à l'Europe et constituer un élément de force pour la République française.

Jean-Marie Louvel est intervenu mercredi après-midi sur la partie économique du traité.

Pour remédier au déficit de 28 millions de tonnes de charbon, qui provenaient du Warndt, il convient de consacrer des crédits importants à la reconversion des houillères de Lorraine. En ce qui concerne la Moselle, l'acceptation de la canalisation par les Etats riverains doit être accueillie avec la plus grande satisfaction. Toutefois, quelques réserves doivent être présentées sur les modalités d'exécution. Le gouvernement doit déposer avant la fin de l'année une lettre rectificative comportant les crédits pour financer les travaux à exécuter en 1957.

Il est regrettable que les égoïsmes nationaux l'emportent encore sur l'intérêt commun. La Haute Autorité de la CECA, par trop d'imprudences sans doute, n'est pas intervenue assez activement et le gouvernement doit maintenant l'inciter à agir.

Mais, quelles que soient leurs imperfections, on doit approuver ces accords qui renforceront la solidarité européenne.

Comment gérer les richesses encore inexploitées du Sahara ?

Avec 4 millions de kilomètres carrés, le Sahara est le grand désert du monde.

Composé d'ergs de sable et d'hamadas pierreuses, il n'a été utile jusqu'à la deuxième Guerre mondiale que par ses axes de liaison entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Noire. Mais son sous-sol est riche.

Des travaux de prospection importants ont été entrepris dès le début des années 50 par l'Institut de recherches sahariennes d'Alger et l'Institut français d'Afrique Noire à Dakar (on avait déjà extrait de la houille à Colomb-Béchar, dans le Sud algérien avant la guerre). En 1952, en sa qualité d'animateur du Bureau d'organisation des ensembles industriels africains, Louis Armand, fait accélérer les recherches ; il croit que le Sahara est riche en pétrole mais, à Paris, dans les milieux politiques, on n'y croit peu ...

On a tort. En 1956, la production de la houille se développe sensiblement à Colomb-Béchar. On trouve du fer à Tindouf, en Algérie, près de la frontière marocaine et à Fort-Gouraud, et aussi du cuivre à Akjouit, en Mauritanie... ainsi que du pétrole à Edjelé près de la frontière libyenne et à Messaoud ! Des fours solaires fonctionnent à La Bouzareha, près d'Alger, pour le traitement des métaux...

La cause est entendue : il faut gérer les richesses du Sahara. Mais comment ? Politiquement, administrativement, économiquement, cet immense désert est fort complexe : la plus grande partie, au nord, est algérienne ; à l'est, c'est un territoire tunisien ; à l'ouest un territoire marocain et un territoire mauritanien avec leurs ouvertures sur l'Atlantique ; au sud, son administration est assurée par l'Afrique occidentale française et par l'Afrique équatoriale française. Comment organiser une politique de mise en valeur dans une telle disparité ?

En 1952, Pierre July, député RPF d'Eure-et-Loir, (qui deviendra secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le cabinet Laniel en 1953, ministre délégué à la présidence du Conseil dans le deuxième cabinet Edgar Faure en février 1955 puis, dans le même cabinet, ministre des Affaires marocaines et tunisiennes en octobre 1955) a déposé une proposition de loi portant création d'une « Afrique saharienne française », qui pourrait devenir un Etat associé à l'Union française. L'idée n'est guère retenue, au moment où se noue le drame algérien. Comment imaginer que l'Algérie, quel que soit son futur statut politique, accepte de renoncer à contrôler directement l'exploitation des richesses d'une partie importante de son territoire ?

En août 1956, un autre projet est soumis à l'attention du Parlement.

Il est l'œuvre, dans ses principes, de Félix Houphouët-Boigny, député RDA (Rassemblement Démocratique Africain, apparenté à l'UDSR) de la Côte d'Ivoire, à qui Guy Mollet a confié la charge de l'Afrique Noire avec le titre de ministre délégué à la présidence du Conseil. Il a pour objet de créer et de faire vivre une ***organisation commune*** *aux divers régimes sahariens sous la direction d'un* ***Délégué général*** *nommé par le gouvernement français (OCRS : Organisation Commune des régions sahariennes).*

Examiné d'abord par l'Assemblée de l'Union Française, les 6 et 7 décembre 1956, il est déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale pour être discuté par la Commission des Territoires d'outre-mer.

Le Groupe MRP lui consacre une longue réunion le 13 décembre.

Jeudi 13 décembre 1956 : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 100è réunion du Groupe (qui porte par erreur le n° 99). Au projet d'Houphouët-Boigny, le MRP préfère la version corrigée qu'en propose la Commission des TOM.

Robert Bichet, vice-président du Groupe, présente l'ensemble du dossier en mettant en valeur ses aspects politiques.

Les Algériens, dit-il, qu'ils soient d'origine européenne ou musulmane, sont hostiles au rattachement politique du Sahara directement à Paris ; ils craignent d'être privés de ses richesses.

Or le projet gouvernemental, poursuit-il, offre un compromis entre ce rattachement direct à la métropole (ce que prévoyait la proposition de Pierre July) et la thèse de la Commission des TOM. C'est pourquoi il se prononce pour le projet gouvernemental. Aller dans le sens de la Commission, selon lui, serait fausser le problème et se priver des meilleures chances d'exploiter rationnellement le Sahara. Or cette exploitation est vitale. La France peut y trouver le complément de ses besoins énergétiques qui lui permettra de

poursuivre ses efforts d'accroissement du niveau de vie de sa population et des populations d'Afrique.

Sidi El Mokhatar N'diaye (Territoire d'outre-mer, Mauritanie, président de l'Assemblée territoriale).- Je suis acquis à une organisation des territoires composant le Sahara mais je tiens à certaines formes de cette organisation. Or que vise à créer le projet du gouvernement ? Un territoire nouveau avec un statut particulier. Cela, la Mauritanie ne peut pas l'accepter ; elle veut conserver son intégrité. Ce qu'elle accepte, c'est une organisation économique de l'Afrique et du Sahara. C'est pourquoi j'appuie le rapport de la Commission des TOM. L'adoption d'un statut politique nouveau qui toucherait la Mauritanie aurait une grave conséquence dans ce pays, qui redoute à la fois la départementalisation et la nationalisation.

Henri Lacaze, président de séance.- Je remercie Sidi El Mokhtar et j'invite le Groupe à réfléchir sur les problèmes politiques posés par la situation où se trouve la Mauritanie.

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire).- Je regrette de ne pas voir Teitgen parmi nous car c'est lui qui a obtenu la modification du projet gouvernemental à la Commission des TOM. Cela dit, je vois trois solutions au problème qui nous est posé : 1° faire du Sahara une unité politique ; 2° en faire un ensemble économique, au périmètre plus large ; 3° en faire un ensemble économique sans autorité politique, comme le propose la Commission des TOM.

Personnellement, je redoute que cette troisième solution n'assure pas l'avenir politique du Sahara. Je suis partisan d'une unité administrative correspondant au moins aux régions désertiques et cela pour des raisons stratégiques autant qu'économiques. Le Sahara est l'objet de vigoureuses compétitions et son unité administrative, dans ces conditions, serait une garantie pour la France et pour l'Union française. Il faut pouvoir contrôler les investissements qui y seront faits. Cela dit, les limites géographiques de cette unité administrative sont difficiles à tracer. D'ailleurs celles qui sont prévues dans le projet gouvernemental sont à revoir.

Jean-Marie Louvel (qui a été ministre de l'Industrie et du Commerce dans les cabinets Bidault, Pleven, Queuille (3è), Pleven (2è et comme ministre de l'Industrie et de l'Energie), Edgar Faure (1er), Pinay, René Mayer, Laniel.- J'entends lutter contre le romantisme du Sahara. Je pense que nous devons éviter de graves déconvenues dans nos territoires d'outre-mer. Personnellement, je redoute une colonisation technocratique du Sahara. Je préfère le projet du Gouvernement et j'approuve la déclaration de Dupraz.

Robert Bichet.- Je propose que le Groupe choisisse une base de discussion, pour continuer le débat utilement : soit le projet du Gouvernement soit le rapport de la Commission.

Henri Lacaze.- Je préfère que la discussion se poursuive librement.

Georges Le Brun Kéris, conseiller de l'Union française.- Le projet du Gouvernement n'est pas adapté aux problèmes posés :

- Son article 1er oppose la République française à l'Algérie et aux territoires d'outre-mer.
- Le projet crée un Etat dans l'Etat, un Etat qui disposera de dizaines de milliards de francs.

Je demande pour le moins au Groupe de défendre des amendements pour subordonner l'OCRS à un ministre responsable.

Robert Buron.- Oui, il faut repenser le problème.

Gilbert Cartier (Seine-et-Oise).- La Commission de l'Intérieur, saisie pour avis, a pris pour base le rapport de la Commission des TOM et a tenu compte des observations de la Commission des Finances (majorité française dans les investissements, contrôle par le Parlement du budget saharien).

André Monteil.- Je trouve le rapport de la Commission des TOM imprécis et imprégné de technocratie. On peut s'attendre à une rivalité, dans l'Union française, pour s'assurer des richesses du Sahara, rivalité qui poussera à la dispersion politique. Il faut veiller à l'unité de l'Afrique française. Je proposerai des amendements visant à sauvegarder et préciser l'unité saharienne. Le Sahara ne peut pas être organisé sur le modèle de l'Office de l'azote ou de l'Office du Niger ! Sinon, ce serait ouvrir le Sahara à toutes les intrigues publiques, privées, françaises et étrangères.

Pierre de Chevigné (Pyrénées Atlantiques).- Je rejoins Monteil, car je désapprouve le rapport de la Commission des TOM.

Paul Coste-Floret.- Je préfère ce rapport, que je me propose d'ailleurs d'amender. A mon avis, nous ne pouvons pas accepter l'article 1er projet et je rappelle à ce propos la discrète intervention de Sidi El Mokhtar. N'oublions pas le problème marocain, qui est lié à cette affaire. Faute de pouvoir créer un nouveau territoire, il reste comme solution la création d'un établissement public... Et sans territoire, pas de gouverneur général !

Pierre Pflimlin.- Créer un territoire du Sahara français ou bien ne signifie rien ou bien signifie qu'on se résigne à perdre les territoires limitrophes, qui couvrent une partie du Sahara. Au surplus, voter une loi ne sauvera pas le Sahara si l'on envisage de perdre les territoires qui le composent ! Ce serait pratiquer un faux réalisme. Politiquement, pour maintenir ces territoires et l'Algérie dans la République, il faut éviter de leur donner l'impression qu'on leur enlève le Sahara – qui est leur seule chance économique – pour les abandonner ensuite. Cela dit, je souhaite que certaines modifications soient apportées au rapport de la Commission des TOM. Il faut assurer un partage équitable des richesses du Sahara entre les territoires limitrophes : Mauritanie, Niger ...

André Monteil.- Précisez votre idée...

Pierre Pflimlin.- Je suis hostile au détachement du Sahara des territoires voisins. Et je précise que ma thèse n'empêche pas l'unité militaire et stratégique. Comme base de discussion en séance, on peut prendre le texte du Gouvernement et l'amender.

Gilbert Cartier.- Il serait bon de connaître la solution politique qui sera retenue pour l'Algérie, qui possède 40% du Sahara...

André Monteil.- Le Sahara a été administré directement de Paris jusqu'en 1947.

Gilbert Cartier.- Je propose que le Gouvernement puisse déléguer au délégué général de l'OCRS, en partie, les pouvoirs des gouverneurs généraux voisins (AOF, AEF).

Sidi El Mokhtar.- Je répète que l'adoption du projet gouvernemental aurait de graves conséquences politiques dans les TOM et en Algérie. Je souhaite que nous retenions de préférence le texte de la Commission des TOM. La création d'un territoire du Sahara mettrait en difficulté les Mauritaniens, qui luttent contre les prétentions marocaines.

Paul Coste-Floret.- Je demande de nouveau que le Groupe se prononce sur la prise en considération du texte de la Commission des TOM. Je considère en effet que le texte du Gouvernement crée un véritable territoire ; voyez son étendue et les pouvoirs dévolus au délégué général.

Jean-Marie Louvel.- Je pense à la sous administration actuelle du Sahara. Je redoute la main-mise des technocrates.

Joannès Dupraz.- Je note qu'initialement Houphouët-Boigny avait bien prévu la création d'un territoire nouveau et que son projet, dans son état actuel, est déjà un compromis. Le Sahara est un bien commun. Mais le Sahara central, au périmètre réduit, doit être un môle fédérateur, résistant aux infiltrations extérieures, pour le bien commun.

Pierre-Henri Teitgen, qui a été ministre de la France d'outre-mer du 23 février 1955 au 1er février 1956 dans le deuxième cabinet Edgar Faure.- Le projet du Gouvernement est une tricherie, une équivoque. On n'y parle pas d'un nouveau territoire mais il vise pratiquement à en créer un. Il a été rédigé, en vérité, par le Bureau Industriel Africain, qui veut mettre la main sur le Sahara sans limitation de frontières, sans garanties pour les populations locales, notamment en ce qui concerne l'application du Code du travail outre-mer. Relisons le projet : le délégué général a tous les pouvoirs ! En réalité, si l'on veut un territoire, il faut des frontières, il faut une assemblée territoriale et c'est cela qu'Houphouët-Boigny ne veut pas ! Alors il ne reste à créer qu'un établissement public économique et un ministre de l'Industrie spécial pour le Sahara.

André Monteil.- En vertu de quoi le Sahara appartient-il en partie à tel ou tel territoire ? De quelle loi, de quelle tradition ? En fait, c'est en vertu de quelques lignes sur les cartes géographiques françaises. Je note que le délégué général est nommé par le Gouvernement et qu'il

ne peut, sans l'accord du Gouvernement, suspendre certaines dispositions législatives.

Pierre de Chevigné.- Je pense que Teitgen exagère et je rejoins Monteil.

Pierre-Henri Teitgen.- Je maintiens que le texte du Gouvernement crée une équivoque, qu'il donne tous pouvoirs au Bureau Industriel Africain et, qu'on le veuille ou non, qu'il lui donne ainsi la souveraineté politique, ce qui est inacceptable. En outre, quand on parle des ministres intéressés qui défendraient les intérêts de la métropole, je dis ceci : oui, ce serait leur devoir, mais il ne s'agirait pas des intérêts des territoires.

Henri Lacaze.- Je propose la constitution d'une commission (interne au Groupe) pour préparer nos amendements après le choix de notre orientation.

Gilbert Cartier.- Je me répète : je veux savoir ce que le Gouvernement veut pour l'Algérie.

Pierre Pflimlin.- J'accepte le texte de la Commission comme base de discussion.

Par 19 voix contre 6 et 2 abstentions, le Groupe décide de prendre en considération le texte de la Commission des TOM.

Plusieurs membres du Groupe sont désignés pour préparer des amendements.

A noter qu'il est précisé à l'article 1er du rapport de la Commission des TOM, présenté par Pierre Hénault, député RPR de la Manche, que l'OCRS est « un établissement public ».

Cette précision disparaîtra au cours des discussions qui vont avoir lieu en séance, à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République.

Jeudi 13 décembre : Maurice Lucas, député de la Manche, vice-président du Groupe, ouvre à 21 heures la 10è réunion du Groupe (dont le procès-verbal porte par erreur le n° 100). La discussion du projet concernant le Sahara a commencé en séance publique. Flottement dans le Groupe.

Robert Lecourt, président du Groupe.- Je crains que le MRP ne soit seul, avec les communistes, à voter la prise en considération du rapport de la Commission des TOM. Après avoir consulté le Bureau et les quelques amis présents, dont Pierre-Henri Teitgen, j'ai décidé de réunir le Groupe ce soir. Je propose que le Groupe s'abstienne dans le scrutin sur la prise en considération du projet gouvernemental ou du rapport de la Commission des TOM, sans qu'il y ait de discipline de vote.

Pierre-Henri Teitgen.- Je n'ai pas d'objection à faire contre cette proposition. Je demande toutefois que l'on veille à ne pas se couper des élus africains, qui comptent sur le MRP pour défendre leur thèse.

André Monteil.- Je pense que les positions des élus africains sont parfois excessives.

Le Groupe décide de s'abstenir dans le scrutin sur la prise en considération du projet gouvernemental.

Vendredi 14 décembre : Henri Lacaze, vice-président du Groupe, ouvre à 14 heures, la 102è réunion du Groupe (qui, dans le procès-verbal, porte par erreur le numéro 101). Dans la discussion en séance publique, le MRP après un départ indécis, semble perdre pied. Le débat qui a lieu à cette réunion le montre bien, par sa confusion. Et le vote final du Groupe, en l'absence de la plupart de ses membres, ne sera pas un vote de conviction.

Sidi El Mokhtar rapporte les travaux de la Commission des TOM, qui s'est réunie dans la matinée.

Jean-Marie Louvel rend compte de la réunion du groupe des élus MRP chargé d'élaborer des amendements.

Le Groupe approuve l'amendement disposant qu'un ministre sera responsable de l'OCRS.

Sidi El Mokhtar.- Oui ou non la Mauritanie est-elle intégrée dans l'OCRS ?

Jean-Marie Louvel.- Le MRP soutiendra un amendement assurant la représentation de la Mauritanie dans l'OCRS. Pour la présidence du Comité de direction je proposerai que ce soit le ministre lui-même et non pas le délégué général. En outre, je demanderai une autre composition du Comité. Tout cela pour combattre la prédominance des technocrates. Enfin, nous réclamerons le contrôle du budget de l'OCRS parle Parlement.

Ce comité de direction s'appelle en fait Haute Commission. D'après la loi, dans son texte final, celle-ci élira elle-même son président. Elle comprendra une forte majorité d'élus territoriaux et de membres des assemblées constitutionnelles françaises (10 députés, 5 sénateurs, 2 conseillers de l'union française, 3 membres du Conseil économique). L'OCRS aura son autonomie financière ; elle disposera d'un budget de fonctionnement rattaché à la présidence du Conseil ; elle présentera chaque année au Parlement un rapport d'activité qui sera annexé au projet de loi de finances. Le MRP n'obtiendra donc pas satisfaction pour toutes ses demandes.

François Reille-Soult approuve l'exposé de Louvel.

Le Groupe fait de même.

Jean-Marie Louvel traite ensuite de l'assistance technique dont bénéficiera l'OCRS auprès du Bureau d'organisation des ensembles industriels africain, de la Caisse centrale de la France d'outre mer et des organismes techniques et financiers dont l'activité entre dans les compétences qui lui sont dévolues. Sur ces sujets, il opte pour le texte de la Commission des TOM.

Pierre-Henri Teitgen combat le texte du Gouvernement, qui est inspiré par le Bureau Industriel Africain. A son avis, il faut limiter la compétence du BIA aux affaires industrielles et commerciales.

Robert Bichet pense que le MRP sera seul à défendre une telle position, avec les communistes.

Francine Lefebvre souhaite une conversation MRP-Gouvernement sur ce sujet.

Pierre-Henri Teitgen affirme que le projet gouvernemental est fait pour éliminer des affaires du Sahara tous les organismes où il y a des amis du MRP. Le MRP n'en a pas au BIA.

André Monteil.- C'est exact.

Jean Cayeux, Daniel Boisdon (ex-président de l'AUF) et **Robert Bichet** présentent des observations.

Le Groupe votera le texte proposé par Louvel et Teitgen.

Pierre-Henri Teitgen.- Je suis partisan d'une formule politique à la condition qu'on ait le courage de le dire et de le faire. C'est parce que le Gouvernement n'en veut pas que je me suis rallié à une formule économique. Mais il existe bien un problème économique dans cette affaire : c'est le problème posé par les 900.000 hommes du Sahara, soumis à toutes les influences ; ils créent le carrefour le plus explosif de l'Afrique française. Avec le projet gouvernemental, ce problème semble disparaître. Le projet, en fait, supprime toute l'autorité politique et administrative installée jusqu'ici et la confie à l'OCRS, en partie du moins. Dans certains domaines auront autorité l'OCRS, le gouverneur général de l'Algérie, le gouverneur de l'AOF... Des hommes seront soumis à des autorités différentes – et souvent incompétentes-, selon les questions posées. Le texte du Gouvernement organise la dispersion du pouvoir politique, l'anarchie, l'aventure.

André Monteil.- Je ne suis pas de cet avis. Si le texte fait de l'OCRS un établissement uniquement économique, il sera la solution la plus dangereuse pour l'avenir de la France au Sahara. Je préfère la solution hybride du Gouvernement. Je suis favorable à une unité administrative du Sahara.

Pierre-Henri Teitgen.- Etes-vous sûrs que les pouvoirs délégués par les gouverneurs au délégué général de l'OCRS seront limités comme le prévoient les articles 3 et 4 ?

Robert Bichet et **André Monteil**.- Oui.

Pierre de Chevigné.- Je suis sensible aux arguments de Teitgen mais je ne comprends pas qu'il ne demande pas davantage de pouvoir politique pour le délégué général.

Pierre-Henri Teitgen.- Parce que le Gouvernement ne veut pas faire un territoire nouveau. C'est lui qui maintient l'équivoque. Pour la supprimer, un seul moyen : faisons un organisme économique. Avec le projet gouvernemental, les gouverneurs et le délégué général se renverront mutuellement les responsabilités.

Robert Bichet .- Je constate que Teitgen est favorable à un organisme économique parce que le projet gouvernemental ne fait pas assez l'unité politique du Sahara. Il est donc favorable à cette unité politique.

Robert Buron, qui fut ministre de la France d'outre-mer dans le cabinet Mendès-France du 20 janvier au 23 février 1955.- Résumons ! Nous craignons de faire l'unité politique pour ne pas heurter le Niger, le Tchad, le Soudan (ancien nom du Mali), la Mauritanie, l'Algérie et nous nous demandons comment en sortir. A mon avis, nous devons veiller à ne pas heurter ces territoires et à nous assurer le sud-algérien. De ce point de vue, l'article 10 du texte de la Commission des TOM est valable : il enlève à l'OCRS les pouvoirs civils, il lui laisse les pouvoirs économiques, il lui confie les pouvoirs militaires. C'est un équilibre fragile, certes.

André Monteil.- J'accepte cette voie-là.

Daniel Boisdon.- C'est un compromis, je l'accepte. On aurait pu faire un territoire il y a quelques années. Il est maintenant trop tard.

Pierre-Henri Teitgen.- Je ne suis pas d'accord avec la Commission des TOM sur l'article 10.

Robert Buron.- J'insiste. L'article 10 est valable à la condition que l'article 4 ne soit pas modifié.

Par 8 voix contre 0, le Groupe accepte cette proposition.

Pierre-Henri Teitgen.- Je suis hostile à l'article 11, qui donne les pouvoirs de police au délégué général. Il s'agit-là d'une attribution civile.

André Monteil.- Je suis favorable à l'article 11.

Pierre-Henri Teitgen.- J'y suis franchement hostile. Le délégué général pourra réquisitionner les troupes. Quel pouvoir pour un organisme économique !

Robert Buron.- Je ne suis pas entièrement satisfait mais j'accepte l'article

Par 6 voix contre 2, le Groupe accepte l'article 11 et se prononce pour la disjonction de l'article 12 (rapport annuel d'activité de l'OCRS déposé devant le Parlement).

L'ensemble du projet est adopté dans la soirée du 14 décembre 1956 par 376 voix (dont celles du Groupe MRP) contre 160 (communistes, progressistes, Indépendants d'outre-mer, apparentés au Groupe MRP, M. Césaire, non-inscrit, M. Apithy, Indépendant, M. Soustelle, Républicain social, Sidi El Mokhtar, député de Mauritanie, membre du Groupe MRP). Les poujadistes s'abstiennent volontairement.

Le Groupe MRP n'a pas tenu d'autre réunion que celle qui a eu lieu dans l'après-midi. En séance publique, cependant, **Jean-Marie Louvel,** s'exprimant au nom du Groupe, a fait adopter deux amendements ;

- l'un précisant les missions de l'OCRS sur le plan économique et social
- l'autre habilitant l'OCRS, après accord du Gouvernement, à passer avec les territoires limitrophes des conventions à caractère technique et financier.

Dans le rapport d'activité du Groupe distribué au Congrès national du MRP à Biarritz (30 mai-2 juin) c'est le rôle de Teitgen dans le débat qui est mis en valeur. On y lit (page 14) :

Que deviennent dans tout cela les populations sahariennes ? Telle est la question que Pierre-Henri Teitgen pose au Gouvernement tout au long du débat. Les limites exactes des pouvoirs du délégué général, lui répond le président du Conseil, ni vous ni moi ne le savons encore. L'expérience nous guidera. Ce qui importe, ajoute M. Houphouët-Boigny, ministre délégué à la présidence du Conseil, c'est d'exploiter le Sahara.

Bien sûr, mais est-ce suffisant ? Bien qu'il n'obtienne que très partiellement satisfaction dans la discussion des articles, le Groupe MRP vote l'ensemble du projet.

Le Gouvernement a facilement convaincu les parlementaires de l'urgence d'une organisation du Sahara. Il a obtenu que le texte soit examiné selon la procédure d'urgence. C''est pourquoi les parlementaires ont le droit de s'étonner que le Gouvernement n'ait pas encore nommé le délégué général à l'OCRS au moment de sa chute, cinq mois après le vote définitif de la loi. Ce retard a fait l'objet d'une question orale de Joannès Dupraz.

N.B. Guy Mollet, mis en minorité, a offert sa démission le 21 mai 1957. René Coty l'a acceptée le 10 juin.

La 103è réunion du Groupe (indiquée avec le numéro 102, par erreur, dans le procès verbal original) se tient le lundi 17 décembre 1956 à partir de 14 heures sous la présidence de Robert Lecourt.

Elle ne dure que quelques minutes : Jean Cayeux traite du Conseil d 'administration de la RATP ; Francine Lefebvre et Jean Cayeux des sociétés « exploitant à l'étranger » ; Jean Cayeux de la propriété littéraire et de l'affaire des « livres de piété » (le socialiste Deixonne les a fait exclure de la liste du projet) et des baux commerciaux, sujet sur lequel intervient aussi Robert Lecourt ; Emile Halbout et Francine Lefebvre sur le marché des fromages.

Mardi 18 décembre : Edouard Moisan ouvre à 14 heures la 104è réunion du Groupe (marquée 103 par erreur dans le procès verbal), consacrée à la politique étrangère : l'échec de l'expédition sur le canal de Suez, l'absence de solidarité au sein de l'Alliance atlantique, l'entente franco-anglaise, l'insurrection hongroise…

Edouard Moisan félicite les orateurs MRP qui sont intervenus au cours de la séance de la matinée, dès l'ouverture du grand débat de politique étrangère, sur les événements de Hongrie : Fernand Bouxom, Georges Bidault et Robert Buron.

François de Menthon, chargé d'intervenir au nom du Groupe sur l'ensemble de la politique étrangère du gouvernement, présente son projet de discours.

Suez.- L'expédition franco-anglaise est un échec, mais le MRP ne doit pas en rejeter la responsabilité sur le Gouvernement. En outre, un échec valait mieux que l'inaction.

Pacte atlantique. Deux conceptions existent : alliance militaire défensive, solidarité politique. En choisissant la première formule depuis un an, la France a entraîné la situation actuelle. Les Etats-Unis n'ont pas eu plus de liberté dans l'alliance que la France n'en a réclamé elle-même.

Entente franco-anglaise. Exclusive, elle est dépassée. L'Avenir, c'est l'Europe.

André Colin fait des observations sur l'échec de Suez.

Fernand Bouxom.- L'affaire de Suez est un échec retentissant. Je ne peux pas assumer cet échec. Le MRP n'a pas participé à l'exécution de l'opération ; il faut le dire.

Maurice Lucas.- C'est bien mon avis. Le MRP a soutenu le Gouvernement, par courage, mais il n'est pas responsable de l'échec. Le MRP, certes, ne doit pas accabler le Gouvernement, mais il ne doit pas non plus se solidariser avec tous ses actes.

Francine Lefebvre voudrait en savoir plus sur ce qu'a dit Colin.

Robert Lecourt approuve le projet de Menthon. Parlant de l'objectif fondamental du Gouvernement, à savoir la gestion internationale du Canal, il demande : « Qu'est-il devenu ? » Sur les rapports franco-américains, il pose cette question : « Que veulent les Américains en Afrique ? » A son avis, il faudrait une conversation franche avec eux. Il traite ensuite de la crise de l'ONU : la situation actuelle ne peut durer ; les pays qu'elle condamne et qui refusent de s'exécuter ne doivent pas pouvoir se faire procureurs !

Pierre Pflimlin appelle à la prudence sur Suez. A son avis, le MRP ne peut pas revenir sur son approbation initiale. Certes ; il n'a pas participé à l'exécution de l'intervention et ignorait les garanties qui avaient pu être prises, mais l'affaire de Suez est un échec total. Il appartient maintenant au Gouvernement de sauver la face. Il a été courageux mais inefficace. Mieux vaut que François de Menthon, notre orateur, passe vite sur cette affaire !

Edouard Moisan demande la réunion d'un petit groupe chargé de rédiger un ordre du jour, sous la direction de Robert Bichet.

Georges Bidault approuve le projet de Menthon. Il énumère ainsi les erreurs commises par le Gouvernement dans l'affaire de Suez : la lenteur, les déclarations et les visites antérieures de Christian Pineau, une erreur dans l'évaluation de la force anglaise. Les Français, dit-il, ne portent pas tous les péchés d'Israël ; leurs alliés ont leurs lourdes responsabilités.

Pierre Pflimlin invite Bidault à refaire à la tribune de l'Assemblée le discours qu'il a prononcé devant le comité national du MRP lors du récent week-end.

Robert Schuman se demande si c'est bien nécessaire.

Robert Lecourt propose de répartir ainsi les sujets entre les trois orateurs prévus : de Menthon sur l'ensemble, Robert Schuman sur l'Europe, Bidault sur l'ONU.
Georges Bidault.- Sur l'ONU et l'Algérie.
Robert Schuman se dit préoccupé par les invitations faites par les Etats-Unis à Nehru et à Tito.

La participation des députés MRP à ce long débat de politique étrangère -trois jours-, est considérable :

- le matin du mardi 18 : **Fernand Bouxom** sur la Hongrie, le Parti communiste, qui approuve la répression des Russes à Budapest, la faiblesse déplorable de l'ONU ; **Georges Bidault** : « L'ONU doit être réformée, pour ne pas être plus longtemps une simple auxiliaire de l'insécurité collective » ; il cite cette formule du quotidien socialiste « Le Populaire » : « L'Ouest a perdu le droit de pleurer » ; **Robert Buron** sur l'accueil des réfugiés hongrois.
- l'après-midi du mardi 18 :**François de Menthon** : « Au Moyen-Orient comme ailleurs, la solution des problèmes et le maintien de la paix dépendront de la solidarité entre les membres de l'Alliance atlantique ... » Il faut rendre au Pacte sa portée véritable. La politique française, séduite depuis deux ans et demi par les mirages de la détente, l'avait singulièrement affaibli et les Français sont aujourd'hui mal venus à s'étonner de l'attitude actuelle des Etats-Unis ».
- le soir du mardi 18 : **André François Mercier** (Deux-Sèvres) sur l'amitié entre la France et le Vietnam Sud.
- le matin du mercredi 19 : **Robert Bichet** dépose un ordre du jour MRP pour clore le débat et il poursuit la concertation avec la SFIO afin d'aboutir à un ordre du jour commun à ceux qui sont disposés à le clore par des demandes fermes à l'adresse du Gouvernement.
- l'après-midi du mercredi 19 : **Robert Schuman** « Le prétendu gouvernement hongrois est un gouvernement fantoche, auquel l'ONU n'aurait même pas dû s'adresser et sembler ainsi le reconnaître. On peut déplorer l'impuissance de l'ONU qui, si l'on songe à son attitude dans l'affaire égyptienne, apparaît comme dénotant une scandaleuse partialité. La France ne doit pas pour autant quitter les Nations Unies ... Au sujet des organismes proprement européens, on constate que rien n'est sorti des Accords de Paris et que l'UEO n'a pas fourni la preuve de sa vitalité.
- l'après-midi du jeudi 20 : **Robert Buron**, en sa qualité de président du Groupe parlementaire des amis de la Hongrie libre, dépose un ordre du jour spécial, saluant « la Résistance hongroise dans son héroïque combat ... » ; il sera adopté par 433 voix (tous les groupes sauf le Groupe communiste) contre 149 (communistes et progressistes).
- en fin de séance : **Robert Bichet** explique le retrait de l'ordre du jour MRP au profit d'un ordre du jour commun avec la SFIO, signé par le président du Groupe socialiste, M. Verdier, et accepté par Guy Mollet.

Ce texte est adopté par 325 voix contre 210.

Sur les 74 membres du Groupe MRP, 69 votent pour, 2 s'abstiennent volontairement, 3 sont absents par congé.

Parmi les 210 opposants, outre les 149 communistes et progressistes, on trouve 15 radicaux (valoisiens) sur 46 (parmi lesquels Pierre Mendès-France, vice-président du parti, et Edouard Daladier (président du Groupe), les 7 Indépendants d'outre-mer, 36 poujadistes sur 39, 3 non inscrits. Chez les Républicains sociaux (Soustelle et Chaban-Delmas), il y a 17 voix pour et 3 abstentions ; chez les Indépendants (85) 66 pour et 16 abstentions, chez les Paysans (14) 6 pour et 8 abstentions.

Comme dans la plupart des grands scrutins politiques depuis les élections législatives du 2 janvier 1956, les députés radicaux se distinguent ce jour-là en considérant qu'il y a compatibilité entre une forte représentation au gouvernement et l'opposition au même gouvernement.

En l'occurrence, ils sont 60 : 46 républicains radicaux, derrière Mendès-France, Herriot et Daladier, et 14 dissidents, derrière André Morice et Pascal Arrighi.

*Dans le scrutin du 20 décembre 1956 sur la politique étrangère, 34 votent pour le gouvernement (parmi eux, 8 sont ministres ou secrétaires d'Etat) et 15 votent contre. Ensemble, ils apportent donc au gouvernement un soutien de 19 voix (34-15) ; parmi ces 19 votes favorables, 8 sont des votes « forcés » (ceux des membres du gouvernement) ; il reste donc pour le gouvernement un apport radical « libre » de **11 voix** »*

*Or, dans le cabinet Guy Mollet, il y a **13 radicaux** !*

Aucun autre parti n'a fait mieux.

Pour ce qui est de la naïveté ou de la générosité selon le point de vue où l'on se place, le MRP restait en tête ; il est vrai que, dans ce domaine, il avait très peu de concurrents.

***N.B.** Liste des parlementaires radicaux dans le Gouvernement Guy Mollet en décembre 1956. Ministres : René Billères, Maurice Bourgès-Maunoury, Gilbert Jules. Secrétaires d'Etat : Paul Anxionnaz, Jacques Bordeneuve, André Dulin, Maurice Faure, Pierre de Félice, Jean Filippi, Henri Laforest, André Maroselli, Jean Masson, Auguste Pinton.*

Sur ces 13 parlementaires, il y a 8 députés et 5 sénateurs.

En plus de ses délibérations et de sa participation au débat public, le Groupe MRP procède au **renouvellement de son Bureau pour 1957** ; le scrutin, secret, se déroule toute la journée dans le bureau du président en présence d'un vice-président et du secrétaire général.

Sont élus ou réélus : Robert Lecourt, président, assisté de sept vice-présidents : Robert Bichet, Jules Duquesne, Henri Lacaze, Maurice Lucas, Edouard Moisan, Lucien Nicolas, Edouard Thibault.

Mardi 18 décembre : à 21 heures, Edouard Moisan ouvre la 105è réunion du Groupe, qui ne s'achèvera que tard dans la nuit (elle est marquée 104 par erreur, dans le procès verbal original). Le Groupe poursuit le débat qu'il a commencé le 7 décembre (voir plus haut) pour la **révision constitutionnelle.** Paul Coste-Floret conserve le rôle d'animateur.

Paul Coste-Floret informe le Groupe que le Conseil d'Etat vient de donner son avis sur la délimitation des compétences législatives et règlementaires : il estime que cette délimitation est impossible et non souhaitable.
Francine Lefebvre réclame une **révision de la navette** entre les deux chambres (article 20).
Edouard Moisan pense que cette étude doit venir dans la dernière partie du débat.
Francine Lefebvre l'accepte.
Paul Coste-Floret traite de l'article 24 prévoyant qu'un **parlementaire qui rentre au gouvernement abandonne son mandat.**
Francine Lefebvre demande que l'on inscrive dans la Constitution le principe de la représentation proportionnelle dans l'élection des députés.
Paul Coste-Floret pense que c'est juridiquement impossible.
Henri Lacaze fait observer que si le texte que le Groupe est en train de préparer a pour objet la position de fond du MRP, il faut retenir l'idée de Francine Lefebvre. Il est réticent sur l'article 24.
Edouard Moisan est hostile à cet article. Il expose les nombreuses difficultés posées par le système de la suppléance. En fait, dit-il, la chose est inextricable ; les lois électorales sont différentes pour l'Assemblée Nationale et le Conseil de la République ; quel serait le rôle du suppléant ? ; quelle serait sa situation au moment du renouvellement de l'Assemblée ou du Conseil ?

Paul Coste-Floret approuve Moisan à titre personnel mais pas comme rapporteur de la Commission.

Francine Lefebvre.- Oui, le député ouvrier qui devient ministre et cesse de l'être est voué au chômage. Le sort serait le même pour le suppléant.

Maurice René Simonnet reconnaît que l'article serait difficilement applicable.

Par 5 voix contre 1, le Groupe décide de ne pas retenir la modification proposée pour l'article 24.

Le groupe en vient à l'article 45 (**mandat du président du Conseil).**

Edouard Moisan invite le Groupe à se prononcer sur les termes « le président du Conseil est investi pour la durée de la législature ».

Robert Lecourt note que cela est déjà dans l'esprit de la Constitution actuelle.

Le Groupe accepte ces termes. Le reste de l'article est réservé.

Articles 49 et 50 : question de confiance et motion de censure.

Francine Lefebvre fait des réserves sur le texte proposé. Elle pense à un autre système : quand le gouvernement est battu sur une question de confiance, il pose une nouvelle question de confiance sur l'ensemble de sa politique et soumet un autre texte à l'Assemblée. C'est la solution la plus souple, dit-elle, et qui tient compte de la vie parlementaire mieux que toute autre. Exemple : l'Assemblée repousse le budget des anciens combattants mais ne veut pas pour autant renverser le gouvernement.

Robert Lecourt voit des inconvénients dans ce système : l'Assemblée rejetterait tous les budgets avant d'approuver le gouvernement sur sa politique générale. Il préfère les textes proposés.

Edouard Moisan estime que les articles 49 et 50 forment un tout. Il voit toutefois une difficulté dans ce qui est proposé, à partir de la désignation du futur président du Conseil. En effet, un Groupe peut accepter de désigner un homme pour faire tomber un gouvernement, puis refuser de voter pour son gouvernement.

Henri Lacaze n'est pas d'accord avec le système de l'adoption automatique du texte en cas d'échec de la censure.

Edouard Moisan approuve ce système.

Henri Lacaze veut justifier son désaccord avec des objections sur le plan psychologique : un texte pourrait être adopté sans avoir recueilli une seule voix pour.

François de Menthon cherche une solution. Il propose : 1° Seules prennent part au vote les députés favorables à la censure ; 2° une seule motion de censure peut être présentée.

Paul Coste-Floret est d'accord.

Henri Lacaze maintient ses objections : comment empêcher une partie des députés de voter ?

Edouard Moisan approuve de Menthon.

Henri Lacaze note qu'il ne s'agit pas de proposer « l'investiture » d'un nouveau président du Conseil mais « la désignation ».

Pierre Pflimlin note que c'est une question de fond. Il préfère d'ailleurs l'investiture « personnelle » du président du Conseil, incluse dans la Constitution de 1946.

Francine Lefebvre.- Moi aussi.

Paul Coste-Floret.- Moi également.

Le Groupe décide de proposer le retour à l'article 45 dans sa rédaction de la Constitution de 1946.

Pierre Pflimlin.- Je ne suis pas d'accord avec le deuxième amendement de François de Menthon : il faut que les partisans de Dupont et de Durand puissent les uns et les autres courir leur chance avec deux motions de censure différentes.

François de Menthon.- Je réponds : l'une fait 200 voix, l'autre 200 aussi ; le texte se trouve adopté par 200 voix contre 400 !

Pierre Pflimlin.- Non, ces voix ne s'ajoutent pas, car elles ne sont pas convergentes.

Edouard Moisan.- C'est Pflimlin qui a raison.

Paul Coste-Floret propose de nouvelles rédactions pour l'article 49 et pour l'article 50.

Par 10 voix contre 1, le Groupe adopte cette nouvelle rédaction de l'article 49.

A la même majorité, le Groupe accepte cet alinéa de la nouvelle rédaction de l'article : « Seuls prennent part au vote les députés favorables à la censure. »

Jean Cayeux combat le second alinéa, selon lequel la motion de censure désigne un nouveau président du Conseil et son adoption entraîne son investiture.

Le Groupe adopte ce second alinéa par 10 voix contre 1 (Cayeux) et 1 abstention.

Par 8 voix contre 1 et 2 abstentions, le Groupe adopte le dernier alinéa de ce nouvel article 49 et l'ensemble de cet article.

Par 8 voix contre 1 et 1 abstention, il adopte le nouvel article 50.

Article 51 : la dissolution de l'Assemblée

Paul Coste-Floret expose les choix que l'on peut faire pour l'article 51, relatif à la dissolution de l'Assemblée Nationale ; celle-ci peut être automatique, conditionnelle ou discrétionnaire. Dans les textes proposés, elle n'est jamais automatique.

Henri Lacaze réclame des garanties pour les élus.

Paul Coste-Floret est favorable à un texte de Guy Mollet : le gouvernement ne peut décider la dissolution dans les premiers 18 mois de la législature et dans le mois qui suit la formation du gouvernement.

Maurice-René Simonnet accepte les dix-huit mois.

Francine Lefebvre se dit favorable à l'amendement de la Commission selon lequel un gouvernement mis en minorité ne peut pas dissoudre.

André Colin approuve les textes proposés par Coste-Floret sur les articles 45, 49, 50 et 51 ; il y voit la pièce maîtresse de la réforme.

Maurice-René Simonnet répond à Francine Lefebvre : un chef du gouvernement mis en minorité, dans le système proposé, serait automatiquement remplacé.

Pierre Pflimlin fait observer que le droit de dissoudre serait donné non pas au président du Conseil mais au Conseil des ministres.

Le Groupe approuve l'article 51 proposé par Paul Coste-Floret.

Robert Lecourt demande de renvoyer à vendredi l'examen du nouvel article 20, relatif à la « navette » entre les deux chambres, dans l'attente d'une concertation avec les autres groupes.

Maurice-René Simonnet.- Sans oublier le Groupe MRP du Conseil de la République.

La demande de Lecourt est acceptée.

Dans leur nouvelle rédaction, ces quatre articles sont présentés comme il suit dans le Bulletin d'information du Groupe 1956-131, daté du 20 décembre 1956 :

Article 45 (investiture du Président du Conseil).

Sous réserve de quelques modifications éventuelles de forme, le groupe MRP s'est prononcé pour la reprise des dispositions de l'article 45, telles qu'elles se présentaient avant la révision de 1954 (investiture personnelle du Président du Conseil, à la majorité absolue des députés).

De telle sorte que le groupe MRP propose pour l'article 45 le texte suivant, compte tenu des modifications qu'il prévoit pour l'article 50 :

« 1- Au début de chaque législature, le Président de la République, après les consultations d'usage, désigne le Président du Conseil.

2 – Celui-ci soumet à l'Assemblée Nationale le programme et la politique du Cabinet qu'il se propose de constituer.

3- Le Président du Conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le Président du Conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée au scrutin public et à la majorité absolue des députés, sauf cas de force majeure empêchant la réunion de l'Assemblée Nationale.

4- Il en est de même au cours de la législature en cas de vacances par décès, démission, ou toute autre cause, sauf ce qui est dit aux articles 50 et 52 ci-dessous.

5- Le Président du Conseil est investi pour la durée de la législature. Il ne peut être renversé que par l'adoption d'une motion de censure conformément à l'article 50 ci-dessous. »

Article 49 (question de confiance).

Le nouveau texte adopté par le groupe MRP serait ainsi rédigé :

« 1- La question de confiance ne peut être posée qu'après délibération du Conseil des Ministres ; elle ne peut l'être que par le Président du Conseil.

2- Lorsque la question de confiance est posée et qu'il n'y a pas d'opposition, le Président de l'Assemblée Nationale constate que la confiance a été accordée et que le texte proposé par le gouvernement est adopté.

3- S'il y a opposition, l'auteur de celle-ci est tenu de déposer dans les 24 heures une motion de censure. Une seule motion de censure peut être déposée.

4- Si, à l'expiration du délai précité, aucune motion de censure n'a été déposée, le Président de l'Assemblée Nationale procède, dès la plus prochaine séance, comme il est dit à l'alinéa 2. Dans le cas contraire, la **motion** *de censure est mise aux voix, conformément à l'article 50 ci-dessous. »*

Article 50. (motion de censure).

Le nouvel article 50 qui, comme on le voit, formerait un tout avec le nouvel article 49, serait ainsi rédigé :

« 1- Tout député peut déposer une motion de censure.

2- Pour être recevable, la motion de censure doit proposer l'investiture d'un nouveau président du Conseil nominativement désigné.

3- Seuls prennent part au vote les députés favorables à la censure.

4- La motion de censure ne peut être adoptée qu'à la majorité absolue des députés à l'Assemblée.

5- Le vote par l'Assemblée Nationale d'une motion de censure entraîne la démission collective du Cabinet.

6- Si la motion de censure n'est pas adoptée, le Président de l'Assemblée Nationale constate que la confiance a été accordée au gouvernement, et, s'il y a lieu, que le texte proposé est adopté. »

Article 51 (dissolution).

Entre les trois systèmes de dissolution : automatique, conditionnelle, discrétionnaire, le groupe MRP s'est prononcé pour ce dernier, estimant qu'il était le seul à donner au gouvernement ses prérogatives normales, alors que les deux autres remettent pratiquement à l'Assemblée Nationale le droit de dissolution.

Vendredi 21 décembre 1956 : Maurice Lucas ouvre à 14 heures la 106è réunion du Groupe MRP (numérotée 105 par l'original par erreur). L'affaire de la navette entre les deux chambres ; les députés cherchent un équilibre qui ménage le Conseil de la République sans accroître son pouvoir de pression sur le Gouvernement.

Francine Lefebvre expose son projet pour une nouvelle rédaction de l'article 20 de la Constitution sur la navette entre les deux chambres.

N'ayons pas d'illusions ! commence-t-elle. On ne satisfera jamais les sénateurs si on ne leur donne pas un pouvoir politique, à commencer par celui de renverser le gouvernement.

Elle rappelle que le Groupe MRP a voté contre l'article 20 en vigueur. Dans ces conditions, s'il veut un texte qui fasse doctrine, il faut un nouvel article 20.

Henri Lacaze.- Oui ! Le Bureau du Groupe approuve le projet Lefebvre dans ses principes ; c'était déjà la thèse du MRP lors de la précédente révision de la Constitution, en 1954. En revanche, ce nouveau texte risque d'apparaître comme une volonté de limiter les pouvoirs actuels du Conseil de la République. Résultat ? Ce texte ne serait pas voté et les sénateurs se trouveraient dans une situation difficile. En définitive, cette initiative peut faire échouer l'ensemble de la révision. Cela dit, on peut envisager d'obtenir une procédure spéciale de navette pour le cas où la question de confiance est posée.

Francine Lefebvre.- Je veux bien mais cette formule incitera le gouvernement à poser encore davantage de questions de confiance.

Robert Lecourt donne lecture d'une lettre d'Alain Poher, président du Groupe MRP du Conseil de la République, où il fait savoir que les sénateurs MRP jugent inopportune l'initiative prise sur l'article 20. Il rejoint Lacaze dans sa conclusion. Il faut choisir, dit-il, entre un projet théorique et un projet efficace. Il est favorable à une limitation de la navette au cas où la question de confiance a été posée ; par exemple limitation à un seul avis du Conseil de la République.

Vendredi 21 décembre 1956 : Maurice Lucas ouvre à 14 heures la 106è réunion du Groupe MRP (numérotée 105 par l'original par erreur). L'affaire de la navette entre les deux chambres ; les députés cherchent un équilibre qui ménage le Conseil de la République sans accroître son pouvoir de pression sur le gouvernement.

Francine Lefebvre expose son projet pour une nouvelle rédaction de l'article 20 de la Constitution sur la navette entre les deux chambres.

N'ayons pas d'illusion ! Commence-t-elle. On ne satisfera jamais les sénateurs si on ne leur donne pas un pouvoir politique, à commencer par celui de renverser le gouvernement.

Elle rappelle que le Groupe MRP a voté contre l'article 20 en vigueur. Dans ces conditions, s'il veut un texte qui fasse doctrine, il faut un nouvel article 20.

Henri Lacaze.- oui ! Le Bureau du groupe approuve le projet Lefebvre dans ses principes ; c'était déjà la thèse du MRP lors de la précédente révision de la Constitution, en 1954. En revanche, ce nouveau texte risque d'apparaître comme une volonté de limiter les pouvoirs actuels du Conseil de la République. Résultat ? Ce texte ne serait pas voté et les sénateurs se trouveraient dans une situation difficile. En définitive, cette initiative peut faire échouer l'ensemble de la révision. Cela dit, on peut envisager d'obtenir une procédure spéciale de navette pour le cas où la question de confiance est posée.

Francine Lefebvre.- Je veux bien mais cette formule incitera le gouvernement à poser encore davantage de questions de confiance.

Robert Lecourt donne lecture d'une lettre d'Alain Poher, président du groupe MRP du Conseil de la République, où il fait savoir que les sénateurs MRP jugent inopportune l'initiative prise sur l'article 20. Il rejoint Lacaze dans sa conclusion. Il faut choisir, dit-il, entre un projet théorique et un projet efficace. Il est favorable à une limitation de la navette au cas où la question de confiance a été posée ; par exemple limitation à un seul avis du Conseil de la République ;

Maurice-René Simonnet approuve Lacaze et Lecourt. Il craint que toute modification de l'article 20 n'entraîne l'échec de la révision et la division entre les deux groupes MRP.

Henri Lacaze.- On peut distinguer entre les principes et le fait. Le Groupe devrait étudier le problème au fond, le Mouvement aussi, afin d'élaborer la doctrine du MRP sur la Constitution.

Francine Lefebvre.- Je pense que Simonnet exagère. Les sénateurs MRP ne peuvent pas ne pas comprendre l'argument de Lecourt. Ou alors il faut désespérer de tout. Les sénateurs MRP sont MRP, que diable ! Je note que la révision de l'article 20 n'est pas prévue dans la résolution votée par l'Assemblée. On a donc le temps de voir …

Robert Lecourt propose au Groupe de prendre en considération son projet et de le soumettre aux sénateurs MRP.

Francine Lefebvre accepte.

Henri Lacaze constate : le Groupe approuve le projet Lefebvre et son Bureau négociera le projet Lecourt –qui est un projet Lefebvre limité-, avec les sénateurs MRP.

De cette discussion un peu obscure et sans conclusion, le Bulletin d'information du groupe 1956-133 daté du 22 décembre 1956, fait le compte rendu suivant :

***Francine Lefebvre** a soumis vendredi après-midi au groupe MRP son projet de modification de l'article 20 de la Constitution, relatif à la navette législative entre l'Assemblée Nationale et le Conseil de la République.*

Ce texte reprend les dispositions que Joseph Defos du Rau avait défendues en 1954 devant la commission du Suffrage Universel, à l'occasion de la révision constitutionnelle ; le nombre des lectures, à

l'Assemblée Nationale, ne pourrait dépasser 4 ; en troisième lecture, l'Assemblée Nationale pourrait soit reprendre l'un des textes votés par elle et l'adopter définitivement, soit modifier son texte en acceptant en tout ou en partie les amendements du Conseil de la République ; en quatrième lecture, l'Assemblée Nationale statuerait définitivement et souverainement.

Le groupe MRP s'est montré favorable au principe de ce texte. Toutefois, dans un souci d'efficacité, il a décidé d'étudier un projet tendant à limiter le nombre des lectures dans les cas où le gouvernement a posé la question de confiance. Cette étude achevée, le projet sera adressé, pour examen, au groupe MRP du Conseil de la République.

Quoi qu'il en soit, l'idée d'une amélioration de l'article 20 sera retenue dans l'exposé des motifs de la proposition que le groupe MRP déposera éventuellement sur l'ensemble de la révision constitutionnelle.

Rappelons que l'article 20 actuellement en vigueur a été voté le 30 novembre 1954, par 307 voix contre 305 (dont le groupe MRP).

Mercredi 26 décembre : Edouard Moisan ouvre à 14 heures la 107è réunion du Groupe (numérotée 106 par erreur dans l'original du procès-verbal. Fiscalité des produits de consommation courante. Conventions entre les territoires d'outre-mer et des entreprises privées, abus du capitalisme …

Dans « L'Année Politique-1956, page 145, la situation économique de la France est résumée ainsi : « Les traits majeurs sont un contraste entre des progrès industriels importants, voire considérables dans certains secteurs, et les difficultés agricoles réelles ; une détérioration grave du commerce extérieur après la provisoire euphorie de 1955 ; la persistance d'une menace inflationniste et notamment d'une poussée des prix, que permettent de masquer certaines mesures gouvernementales ».

De quelles mesures s'agit-il ? Elles sont diverses mais toutes visent à freiner la hausse de l'indice officiel des prix à la consommation, qui a atteint 148.2 en novembre, afin d'éviter qu'il n'atteigne 149.1, un niveau qui déclencherait automatiquement l'échelle mobile des salaires : détaxations sur les produits d'épicerie dès le 1er mars (ce qui a coûté 40 milliards au budget), subventions pour le charbon et le gaz (le tarif du gaz a ainsi baissé de 20%), maintien du blocage des prix en général, diminution du prix des places de cinéma…

Le débat, à la réunion du Groupe du 26 décembre, est ouvert par **Jean-Marie Louvel** par un bref exposé sur cette situation.

Lionel de Tinguy critique la politique de Paul Ramadier, fondée uniquement sur l'observation de l'indice des 213 articles. Elle est contraire, dit-il, à l'objectif voulu par l'institution du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti). En outre, le Marché Commun va bousculer les prix français, au point qu'on ne pourra plus faire jouer l'échelle mobile du SMIG. Je m'attends à une poussée de l'inflation. Je demande au Bureau de faire une démarche auprès du Gouvernement.

A son avis, le plan Ramadier retire 65 milliards des recettes du budget (dont le montant, pour 1956, a été fixé à 3554 milliards).

Le Groupe charge de Tinguy d'intervenir en séance publique.

Il en vient ensuite aux décrets gouvernementaux concernant l'outre-mer, pris par Gaston Deferre.

Jean-Marie Louvel traite du décret autorisant les territoires d'outre-mer à passer des conventions avec des entreprises privées pour les inciter à s'installer chez eux. Il aimerait au moins une tutelle du ministre sur ces conventions, mais il se demande si cela est politiquement possible

Lionel de Tinguy.- Je pense que ces conventions permettent tous les abus du capitalisme. C'est d'avance une source de scandales. Je prends date dès aujourd'hui . Va-t-on abandonner tel ou tel port d'outre-mer à une compagnie américaine ? Ce décret conduit au démembrement de l'Union française. La Commission des Finances a autorisé Louvel à faire en séance des réserves d'ordre constitutionnel et administratif.

Jean-Marie Louvel.- Oui, ce décret permet toutes les fantaisies de la part des assemblées territoriales.

Pierre Pflimlin.- Je donne à ce texte une interprétation différente. J'estime qu'il prévoit l'accord du gouverneur. En somme, ce décret n'innove pas.

Echange de remarques de Louvel, de Tinguy, Pflimlin, Lecourt, qui parle de la communication des autorisations ministérielles aux commissions du Parlement.

La réunion se poursuit avec une communication de **Lionel de Tinguy** sur la loi de finances, qui revient au Palais-Bourbon en deuxième lecture. Le débat politique, dit-il, est limité au blocage de 10% des crédits demandés par le Conseil de la République ; ces 10% correspondent à la majoration des dépenses en 1957. L'idée est saine mais elle est peut-être difficilement applicable.

Pierre Gabelle et **Francine Lefebvre** donnent leur avis.

Lionel de Tinguy évoque l'affaire de l'arrachage des pommiers et l'achat de 75% des actions d'Europe n°1.

Jeudi 27 décembre : Edouard Moisan ouvre à 14 heures la 108è réunion du Groupe (numérotée 107 par erreur sur le procès-verbal original). Collectif budgétaire 1956. L'affaire d'Europe 1 ; vives réactions de Lionel de Tinguy et de Pierre-Henri Teitgen ; mise au point de Pierre Pflimlin. La seconde partie de la réunion, présidée par Lecourt, est consacrée à diverses propositions concernant le titre VIII de la Constitution, concernant l'Union française.

Henri Dorey (Belfort), rapporteur spécial pour les crédits militaires à la Commission des Finances, estime que l'on peut faire 20 milliards d'économies (sur un total d'environ 1200) sur les crédits militaires. Il le dira à la tribune.

Francine Lefebvre attire l'attention du Groupe sur le cas des victimes civiles, lié au problème des assistantes sociales.

Lionel de Tinguy traite de l'affaire de la radio Europe n° 1, que le Gouvernement soumet au Parlement dans une lettre rectificative à son projet de collectif. Ramadier veut être sévère sur le plan financier, dit-il, mais il pense que le rachat du poste émetteur (c'est l'objet de la lettre rectificative) est nécessaire du point de vue politique. La Commission des Finances a néanmoins rejeté ce projet à l'unanimité moins 8 voix (les socialistes et le radical André Morice) et un commissaire ne prenant pas part au vote, en l'occurrence de Tinguy lui-même, qui présidait la réunion. « Je constate, dit-il, que si mes avertissements avaient été mieux entendus, on n'en serait pas là. » Moyen d'éviter l'achat : un accord franco-allemand (Europe n°1 est en Sarre) en vertu duquel l'Allemagne accepte de payer la moitié du prix.

Paul Gosset (Nord), président de la Commission de la Presse.- Notre commission a rejeté le projet, qu'elle a jugé farfelu.

Pierre Pflimlin demande aux orateurs de formuler leurs conclusions personnelles : pour ou contre le projet.

Paul Gosset.- Contre.

Henri Dorey.- Contre.

Pierre Pflimlin.- Le Gouvernement Edgar Faure, où j'étais ministre des Finances, a renfloué Radio-Industrie pour des raisons qui étaient de l'intérêt de la Défense nationale. Cette société était une filiale de la société monégasque qui contrôlait à la fois Images et Son et Europe n°1. C'est à cette époque que le Gouvernement a décidé d'acquérir Télé-Monte-Carlo et Europe n°1. J'ai eu la mission délicate de réaliser l'opération. L'affaire était un véritable imbroglio. On ne put y voir clair totalement. Monsieur Flouarat a renfloué Europe n°1, mais en s'engageant à se retirer devant l'Etat français acheteur éventuel. Mais à cette époque, la Sarre était dans la zone d'influence française. Aujourd'hui il ne reste que deux solutions : ou l'on détruit le poste ou on la place sous influence française. Le Gouvernement a choisi la première solution, sous l'influence de Baylet, adversaire de la publicité à la radio, qui se fait aux dépens de la presse écrite. C'est sur ce point que nous avons à délibérer.

Lionel de Tinguy.- Les difficultés des sociétés sont venues du veto de la Sous-Commission des entreprises nationales au couplage de la publicité entre Monte-Carlo et Europe n°1. Le prix, 3.3 milliards, est trop élevé. J'ai été seul jusqu'ici contre Desson, Ulver… Je n'ai pas

eu le soutien du MRP, ni celui des ministres MRP, du moins pas autant que je l'espérais.

Pierre Pflimlin.- Voter contre le rachat peut signifier que l'on veut le maintien du poste dans le secteur privé.

Robert Lecourt.- Oui mais le poste pourra-t-il subsister en Sarre allemande ?

Paul Gosset.- Je crois que oui. Le gouvernement allemand aura le contrôle des informations. L'affaire est suspecte.

Paul Coste-Floret.- J'appuie Pflimlin. Veut-on le maintien d'un poste privé ?

François de Menthon.- Je souhaite une solution européenne.

Pierre Pflimlin.- 1955, le Gouvernement a essayé une telle solution, mais on pensait alors à une Sarre européenne.

Lionel de Tinguy.- Le socialiste Gérard Jaquet, secrétaire d'Etat à l'Information, a échoué dans cette même voie.

Paul Gosset.- Je dis à Coste-Floret qu'à mon avis le gouvernement allemand contrôlera ce poste.

Pierre-Henri Teitgen.- C'est la troisième fois que le gouvernement français rachète à Monsieur Mickelsonn des concessions qu'il a obtenues gratuitement. Si on le pouvait, il faudrait nommer cet homme trésorier national du MRP car c'est un fort habile homme ! Je ne crois pas que le rachat fera disparaître Europe n° 1. Je propose le rachat mais avec l'octroi d'un crédit provisionnel dans l'attente de la communication de la convention de rachat.

Pierre Pflimlin.- Je suis d'accord.

Lionel de Tinguy.- J'ai soutenu cette thèse en commission mais j'ai été battu.

Pierre Pflimlin.- Je renouvelle mes observations et je confirme mon accord avec Teitgen.

Robert Lecourt.- Moi je voudrais bien savoir ce que l'Etat rachète exactement. Et si la proposition Teitgen est repoussée que fera le Groupe ?

Edouard Moisan.- Tout cela n'est pas clair. Je propose de demander le renvoi du projet gouvernemental devant la Commission des Affaires étrangères, pour avis.

Par 16 voix sans opposition, le Groupe adopte la proposition de Moisan.

Puis, par 13 voix contre 3, il adopte la proposition de Teitgen en cas de refus de la précédente.

Paul Coste-Floret.- Quelle est la position du MRP sur le fond ? Je propose que le Groupe s'abstienne dans un scrutin sur le choix à faire.

Par 11 voix contre 6, le Groupe décide de s'abstenir sur le fond dans le cas où les demandes de Moisan et de Teitgen seraient refusées.

Edouard Moisan.- Au nom du Bureau, je demande un communiqué sur la procédure budgétaire ; elle est le fruit d'une initiative MRP et la discussion budgétaire en a été accélérée.

Francine Lefebvre.- Nous devons prendre contact immédiatement avec le gouvernement sur l'affaire Europe n° 1.

Edouard Moisan.- Nous allons le faire ; Teigen en est chargé.

Projet de révision du titre VIII de la Constitution ; les problèmes de l'Union française.

C'est le deuxième grand sujet de cette réunion du Groupe du 27 décembre 1956.

Paul Coste-Floret rapporte les conclusions du Bureau national du MRP (voir plus loin) qui a étudié le dossier. Il les approuve ; elles sont souples, mais elles ne modifient pas le titre VIII, elles le complètent. Cependant, l'Union française est en crise et les propositions de notre Bureau national paraîtront insuffisantes aux Africains.

Pierre Pflimlin.- Je pense qu'il serait inopportun de modifier les structures de l'Union française, d'autant que celle-ci se trouve réduite en ce moment à la République française et au Laos ! Une modification des structures ferait-elle entrer d'autres Etats ? Sans doute non. Ni le Maroc ni la Tunisie n'y sont prêts. La nature des liens ne peut être définie de manière unilatérale. Il y a en revanche le problème de la structure de la République. J'approuve à ce propos l'article 77 bis des conclusions du Bureau national. L'article 62 prévoit des traités d'association « sui generis ».

Paul Coste-Floret accepte le 62 bis et il fait des réserves sur le 77 bis, qu'il juge insuffisant.

Max André, conseiller de l'Union française .- La réforme de la République réclame un renforcement du pouvoir central.

Robert Schmitt, conseiller de l'U.F.- C'est aussi mon avis. Il faut éviter la dispersion des territoires.

Alfred Bour, conseiller de l'U.F.- Voici l'avis du Groupe MRP de l'AUF…

Daniel Boisdon, conseiller de l'U.F.- J'approuve l'article 62 bis sur l'Union française, mais il reste les territoires.

André-François Mercier (Deux Sèvres).- Les Etats associés (d'Indochine) ne veulent pas siéger à l'A.U.F. Il faut une « Assemblée de l'Union française et des Etats libres de l'Union ». Il faut consulter ces Etats sur cette réforme.

Paul Coste-Floret.- J'ai prévu une « Assemblée de l'Union » et j'ai consulté les Etats. Je propose pour base le rapport Letourneau.

Kenneth Vignes, conseiller de l'U.F.- Pour compenser la décentralisation, il est nécessaire de renforcer l'organisme central de l'Union.

Pierre-Henri Teitgen.- Oui, les conclusions du Bureau national sont insuffisantes mais j'ai peur que toute autre proposition ne se heurte à trois opinions parlementaires divergentes. On risque d'aller à la suppression des textes actuels et au néant pour la solution de remplacement. En outre, dans l'incertitude actuelle, toute disposition constitutionnelle risque aussitôt d'être dépassée.

Paul Coste-Floret.- En dépit de tout ce qu'on peut dire, le débat est ouvert. Le MRP ne peut pas l'esquiver. Il existe dix propositions déposées sur le titre VIII.

Alfred Bour.- Le Gouvernement à son tour va en déposer un.

Daniel Boisdon.- Le problème est à l'ordre du jour partout.

Max André.- Pensons aux futurs conflits entre le Parlement et les assemblées des territoires.

Marie-Hélène Lefaucheux, conseillère de l'U.F.- Que fera l'Assemblée Nationale à l'égard des décrets politiques de Deferre ?

Pierre-Henri Teitgen.- Il n'est pas nécessaire d'inscrire dans le projet MRP tout ce que pense le MRP.

Paul Coste-Floret.- Je préfère déposer un texte plus large que les objectifs recherchés.

Pierre Pflimlin.- Je suis hostile au projet Letourneau. Je suis hostile au renforcement des pouvoirs de l'Assemblée de l'Union française, où les Africains seraient majoritaires. En effet, un tel organisme serait une force centrifuge, ajoutée à celle de la décentralisation. Je suis partisan du fédéralisme et si je ne l'ai pas encore dit c'était par discipline. Je suis favorable à une République fédérale.

Paul Coste-Floret.- J'y suis opposé. Je crois d'ailleurs que c'est un faux problème. Je suis partisan d'une large décentralisation, ce qui revient au même.

Kenneth Vignes.- Je me trouve en désaccord avec Pflimlin, mais je ne veux pas rappeler les motions des congrès MRP. L'AUF actuelle, il vaut mieux la supprimer. Le fédéralisme ? Mais alors il faut une assemblée fédérale.

Alfred Bour.- Il faudrait alors au moins la parité pour les élus de la métropole.

Maurice-René Simonnet.- Il faut distinguer l'Union et la République. La moitié des textes Letourneau concerne l'Union. Et il y a le reste.

Paul Coste-Floret renouvelle ses observations.

Par 5 voix contre 4, le Groupe refuse la prise en considération du texte Letourneau.

Francine Lefebvre.- La doctrine du MRP sur le titre VIII peut-elle se réduire aux conclusions du Bureau national ? Les commissaires MRP (à la commission du Suffrage Universel) pourront-ils discuter sur d'autres points ?

Edouard Moisan.- En commission on n'aboutira à rien.

Pierre Pflimlin.- Il peut y avoir une marge entre le projet MRP et les initiatives MRP en commission et en séance selon la tournure des débats.

Robert Buron.- L'exposé des motifs de notre proposition doit traiter plus de sujets que deux articles du Bureau national.

Robert Lecourt.- Le Groupe examinera de nouveau le dossier, au besoin, au cours du débat public. La décision du Groupe vaut pour le texte MRP à déposer.

Alfred Bour.- Je ne fais pas d'objection aux deux articles du Bureau en eux-mêmes.

Voici les conclusions du Bureau national visant à compléter le titre VIII de la Constitution, telles qu'on les trouve dans le Bulletin d'information du Groupe 1956-135, daté du 28 décembre 1956, et dont il est dit que le Groupe les a approuvées à la majorité.

Il s'agit de compléter le titre VIII par deux séries de dispositions nouvelles.

La première stipule (après l'article 62) :

« La République Française peut en outre conclure avec d'autres Etats un traité d'association fixant les règles propres de cette association ».

La seconde précise (après l'article 77) :

« La loi qui constate qu'un Territoire, un département ou un groupe de départements d'outre-mer est en mesure de s'administrer lui-même et de gérer démocratiquement ses affaires propres, transfère, pour ce qui concerne ces affaires et dans les conditions et limites qu'elle fixe :

- *les compétences législatives à l'Assemblée représentative du Territoire, du département ou du Groupe de départements ;*
- *les compétences exécutives et administratives à un conseil de gouvernement.*

Le représentant du gouvernement de la République dans le Territoire demeure le chef des services de souveraineté de la République. »

L'intervention de **Teitgen** au cours de la séance du jeudi soir 27 décembre et l'interprétation qu'il convient d'en faire sont présentées comme suit dans le Bulletin d'information du Groupe 1956-136 daté du 29 décembre.

L'Assemblée Nationale a adopté jeudi soir le projet de collectif pour l'exercice 1956, par 417 voix contre 149 (communistes).

***Pierre-Henri Teitgen** a défendu la position du groupe MRP dans l'affaire du poste de radio Europe n°1.*

« Voter contre le rétablissement du crédit, a déclaré notre ami, ce sera se prononcer pour le rachat par des groupes privés que la France ne contrôlera plus. Le désir du gouvernement d'acquérir des moyens de contrôle sur ce poste périphérique est parfaitement légitime.

« En revanche, l'Assemblée Nationale est mal renseignée sur l'établissement du prix de rachat. Ministre d'Etat en 1950, a poursuivi Pierre-Henri Teitgen, j'avais dénoncé ici même les agissements de certains hommes et de certains groupes et les complicités qui permettaient à certain personnage et à son entourage d'obtenir gratuitement de l'autorité publique des concessions qu'elle leur rachètera ensuite à prix élevé. On a racheté Radio Impérial, on a racheté Radio Tanger, on a racheté des concessions à Monaco, on va en racheter une en Sarre.

« C'est une belle industrie que d'obtenir, simplement au prix de quelques amitiés, des concessions qu'on somme ensuite un autre gouvernement de racheter à prix d'or ! Votre responsabilité n'est pas en cause, M. le Secrétaire d'Etat. Mais avant que nous nous prononcions, j'aimerais savoir sur quelles bases et selon quels critères le prix d'achat a été déterminé. »

Le gouvernement a maintenu son projet.

Le rétablissement du crédit qu'il demandait a alors été déterminé.

Le gouvernement a maintenu son projet.

Le rétablissement du crédit qu'il demandait a lors été rejeté par 365 voix contre 125, le groupe MRP s'abstenant.

Cette abstention signifie que le groupe MRP n'était pas hostile au principe du rachat, mais qu'il ne pouvait pas donner son accord, du moins sans autres informations, aux conditions du rachat envisagées par le gouvernement.

Vendredi 28 décembre : Edouard Moisan ouvre à 14 heures la 109è réunion du Groupe MRP (la dernière en 1956), numérotée 108 par erreur sur le procès-verbal original.

Le Groupe entend **Jean-Marie Louvel**, qui lui expose le texte relatif au Sahara à son retour du Conseil de la République. Le groupe adopte son point de vue et le charge de le représenter dans cette deuxième lecture.

Deuxième sujet : le projet de loi de finances pour 1957, qui revient devant l'Assemblée Nationale pour une quatrième lecture.

Des observations sont faites par **Jean-Marie Louvel, Lionel de Tinguy, Edouard Moisan, et Robert Lecourt**.

La session parlementaire s'achève ce jour-là. Une nouvelle session s'ouvrira le 15 janvier 1957.

Le 7 janvier, Robert Lecourt, président du Groupe MRP, aura une longue conversation avec le président du Conseil, Guy Mollet, à la demande de celui-ci ; le 10 janvier, il sera reçu par René Coty, président de la République.

Amis lecteurs,

Périodiquement, Madame Dominique Parcollet (01 58 71 71 34), du Service de l'histoire politique contemporaine au Centre d'histoire des sciences politiques (ex-Fondation des sciences politiques), installé 56 rue Jacob 75006 Paris, nous adresse des personnes faisant des recherches sur la Quatrième République et plus spécialement sur le MRP : étudiants, enseignants, écrivains, historiens professionnels ou amateurs ...

Quand elle les reçoit dans son bureau, elle leur donne aussitôt à consulter la collection de notre bulletin « Le MRP vous parle ! » Et, pour eux tous, c'est l'étonnement. Ils ignoraient l'existence des procès-verbaux de toutes les réunions tenues par le Groupe MRP de l'Assemblée Nationale (120 par an en moyenne) et, jusque là, ils avaient du mal à découvrir la réalité sur l'activité parlementaire des hommes et des femmes d'un grand parti disparu depuis maintenant plus de quarante ans... Disparu et dissemblable de tous les partis d'aujourd'hui.

Amis lecteurs, faites connaître notre bulletin à tous ceux qui, dans votre entourage, s'intéressent à la politique ou même et surtout à ceux qui se demandent de quoi il s'agit !

EMILE ENGEL

Député de la Moselle

Né le 23 octobre 1913 à Knutange, ville industrielle proche de Hayange, en Lorraine, dans une famille de paysans et d'artisans, puis de cheminots.

- **Ecole primaire à Basse-Yutz** cours complémentaire de Thionville.
- **1927 : apprenti menuisier** dans les services de la formation professionnelle des chemins de fer.
- **1927-38 puis 1940-44** : employé des chemins de fer.
- **1929** : engagement dans la Jeunesse Ouvrière Chrétienne.
- **1937-39** : rédacteur d'un mensuel bilingue, « Jeunesse ouvrière », édition Lorraine-Alsace.
- **1938-39** : secrétaire permanent de l'organisation de la JOC pour les départements du Rhin et de la Moselle.
- **1939** : mobilisé le 25 août dans une unité blindée ; il reçoit la Croix de guerre.
- **1940** : démobilisé le 17 juillet 1940, il est actif dans la lutte contre l'occupant et devient président du Comité de libération de Basse-Yutz.
- **1945** : engagement dans le MRP, membre du Comité fédéral, secrétaire régional du Syndicat chrétien des mineurs de Lorraine, conseiller municipal de Basse-Yutz.
- **Après 1945** : secrétaire général puis président du Syndicat des mineurs de charbon CFTC-Moselle, membre de la Commission exécutive nationale et du Bureau fédéral du Syndicat chrétien des mineurs de charbon, secrétaire adjoint de l'Internationale chrétienne des mineurs, administrateur de la Sécurité sociale des Houillères ; rédacteur de « Travers banc », périodique syndical des mineurs de charbon CFTC.
- **21 octobre 1945.** Placé en quatrième position sur la liste conduite par Robert Schuman en Moselle pour l'élection de la première assemblée constituante, il est élu député et s'inscrit au Groupe MRP.
- **2 juin 1946.** En troisième position sur la liste Robert Schuman, Emile Engel est réélu député MRP.
- **10 novembre 1946** : Emile Engel ne se présente pas aux élections pour la première assemblée législative de la Quatrième République, souhaitant se consacrer entièrement à ses mandats locaux et à ses activités syndicales.
- **1947-1959 :** il est maire de Merlebach. Il devient président départemental de l'Association des maires de l'arrondissement de Forbach, délégué de la Fédération nationale des mineurs CFTC à la Commission internationale charbonnière du Bureau international du travail à Genève, membre de la Commission de surveillance des mines de la Sarre, de la Commission de l'extension du Plan Monnet à la Sarre, de la Commission économique Lorraine-Alsace-Sarre, de la Commission consultative d'élaboration du Plan Schuman, vice-président du Conseil d'administration des Houillères du Bassin de Lorraine.
- **17 juin 1951** : Emile Engel, de nouveau intéressé par l'action parlementaire, est candidat sur la liste conduite par Robert Schuman, en quatrième position, pour le renouvellement de l'Assemblée Nationale. Il échoue, la liste MRP n'obtenant que trois élus, en raison d'une poussée RPF dans le département. La liste MRP, baptisée « Union lorraine », présente en deuxième position un Indépendant, M. Peltre, président de la CGA, et elle est apparentée aux listes SFIO et RGR ; elle obtient 89.299 voix (30,83% des suffrages exprimés). En face, la liste RPF, conduite par Raymond Mondon, présente en troisième position un député sortant élu en 1946 sur la liste MRP, Jules Thiriet, agriculteur, conseiller général et maire d'Obreck ; elle réalise un score de 122.332 voix (42,23% des suffrages exprimés) ; elle a trois élus dont Jules Thiriet. Cette fois-là, l'équipe MRP de la Moselle a commis une erreur dans sa tactique électorale ; elle en retiendra la leçon lors des élections suivantes.
- **2 janvier 1956.** L'Assemblée nationale a été dissoute par le Gouvernement Edgar Faure le 2 décembre 1955. Pour les élections législatives du 2 janvier 1956, le MRP change d'allié en concluant un apparentement avec la liste des Indépendants et Paysans ... qui est conduite par Raymond Mondon, ex-RPF, et Jules Thiriet, ex-MRP et ex-RPF. Le RPF n'existe plus ; il est remplacé par le Républicains sociaux, qui ont une liste conduite par M. Kriéger, député RPR sortant, et apparentée aux listes de la SFIO et du Parti radical. C'est l'inverse des alliances passées en 1951 ! Résultats : le groupe MRP-Indépendants et Paysans recueille la majorité absolue des suffrages exprimés et obtient ainsi les sept sièges de la circonscription, dont quatre pour le MRP ! Robert Schuman, Joseph Schaff, Emile Engel et Jean Seitlinger. Emile Engel commence ainsi un troisième mandat de député.

Le Groupe MRP lui confie un siège à la Commission de la production industrielle et de l'énergie et un siège à la Commission du Travail et de la Sécurité Sociale.

Au cours de la législature, qui ne va durer que vingt-neuf mois, il dépose une série de propositions concernant l'amélioration des conditions de travail des mineurs, la lutte contre la silicose, la majoration des retraites minières. Il intervient dans les débats relatifs à la politique charbonnière et à la construction de l'Europe, qui va franchir l'étape de la Communauté économique. « Ce qu'il ne faudrait jamais perdre de vue » déclare-t-il en séance le 17 janvier 1957, « c'est que la mise en place d'un marché commun placera l'économie française devant l'impérieuse et bénéfique nécessité d'une expansion économique accrue. C'est cette chance nouvelle d'expansion qu'il ne faudrait pas laisser passer ou refuser, car là où il n'y a pas d'expansion économique il y a stagnation et là ou il y a stagnation il y a récession économique et sociale ».

Ce sera son dernier mandat parlementaire. Au début de la Cinquième République, le MRP va conserver trois sièges en Moselle (avec le scrutin uninominal de circonscription à deux tours) : Robert Schuman, Jean Seitlinger et Georges Thomas.

- **13 novembre 2002** : décès d'Emile Engel à Metz.

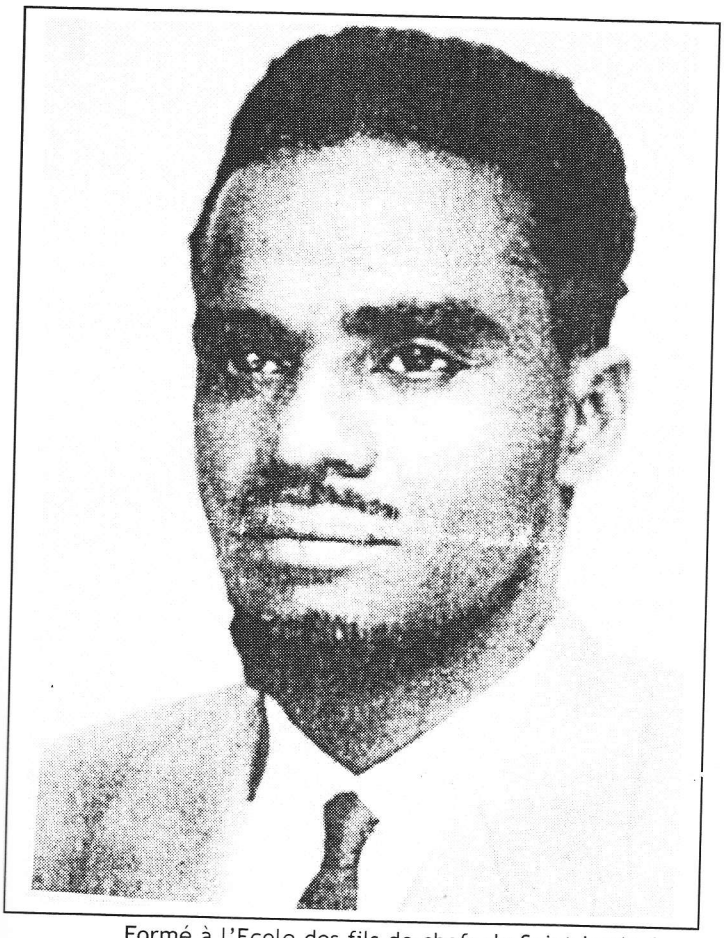

N'DIAYE SIDI-EL-MOKHTAR

Député MRP de la Mauritanie

- **Né le 13 septembre 1916** à Atar en Mauritanie, d'un père volof et d'une mère maure.
- **Juin 1951** : élu député de la Mauritanie comme candidat de l'Union progressiste de Mauritanie, qu'il a fondée en 1947 ; inscrit au Groupe RPF à l'Assemblée Nationale.
- **Janvier 1956** : réélu avec la même étiquette, il s'inscrit au Groupe MRP.
- **Mai 1957** : il est élu président de l'Assemblée territoriale de Mauritanie.
- **Décembre 1958** : conservant son mandat de député dans le cadre de la représentation provisoire des anciens territoires d'outre-mer, il s'inscrit, à l'issue des élections législatives du 30 novembre 1958, au Groupe des Républicains populaires et du Centre démocratique, successeur du Groupe MRP.
- **1959** : à la suite de la transformation de l'Assemblée territoriale de Mauritanie en assemblée constituante et des élections législatives qu'elle entraîne, Sidi-El-Mokhtar devient président de la nouvelle Assemblée nationale de la République islamique de Mauritanie, créée dès septembre 1958.
- **1961** : en désaccord sur l'évolution de la Mauritanie vers un régime présidentiel, où un parti a la primauté sur les rouages de l'Etat, il fonde le Front national démocratique pour animer l'opposition au nouveau pouvoir ; mais ce parti est aussitôt frappé d'illégalité. Sidi-El-Mokhtar met alors fin à sa carrière politique.
- **Décédé le 25 janvier 1997 à Saint**-Louis du Sénégal.

Formé à l'Ecole des fils de chefs de Saint-Louis du Sénégal (très fréquenté par les étudiants mauritaniens), il devient interprète dans les services administratifs et financiers de son pays.

A trente ans, il est attiré par la politique. Il désapprouve l'action d'Ahmed Ould Horma Ould Babana, président du Conseil général de Mauritanie et aussi député, inscrit à la SFIO puis à l'UDSR. Il place son jeune parti, l'Union progressiste de Mauritanie « sous la présidence d'honneur du Général de Gaulle ». Pour la campagne des élections législatives françaises de 1951, où il est candidat, il a pour programme de « travailler utilement pour la Mauritanie dans le calme, l'ordre et la justice au lieu de l'agitation, du désordre et du favoritisme qui ont marqué la dernière législature ». Puis, pour la campagne des élections du 2 janvier 1956, il rattache son parti, l'UMP, au Mouvement Républicain Populaire et propose, dans son programme, de « marcher à une cadence moderne sans pour cela rompre brutalement avec les principes et enseignements du passé qui nous fait honneur ». Il est réélu avec 106.603 voix sur 127.480 votants, battant ainsi très largement les deux autres candidats, dont son adversaire principal, Horma Ould Babana.

Le Groupe MRP lui confie un siège à la Commission des territoires d'outre-mer (31 janvier 1956). Dans les scrutins importants il vote comme le Groupe, sauf sur l'ensemble du projet créant une organisation commune des régions sahariennes. Il est vrai que le Groupe MRP est divisé sur le sujet : la majorité l'emporte en faveur du vote pour (voir plus haut) mais beaucoup de députés MRP ont été tentés de voter contre, estimant, comme lui, que l'OCRS devait jouer un rôle essentiellement économique et respecter l'autonomie politique de la Mauritanie. Le sujet est tellement délicat qu'un mois après l'adoption du projet sur l'OCRS par l'Assemblée Nationale une loi du 10 janvier 1957 en exclut la Mauritanie et lui laisse le droit d'y adhérer quand elle le voudra. En 1959, le Groupe des Républicains populaires et du Centre démocratique lui confie un siège à la Commission de la Défense nationale.

Emile Engel et Sidi-El-Mokhtar ont participé activement aux longs débats qui se sont déroulés dans les réunions du Groupe MRP en décembre 1956. C'est grâce à la documentation que nous a fournie aimablement le Service des archives de l'Assemblée Nationale que nous avons pu rédiger ces deux textes et reproduire les deux photos.

- Edité par l'Amicale du MRP, « Le MRP vous parle ! » a 4 parutions par an : en mars, juin septembre et décembre.
- Directeur : Jean-Pierre Prévost
- Administration : 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris
- Abonnement : 18 euros par an (15 pour les adhérents de l'Amicale)
- Impression et routage : Dupli-Print Paris, 3 rue de Richelieu 75001 Paris – tel : 01 55 35 91 10
Commission paritaire de la presse : nouveau numéro. CP 1108 G 85106.

COMBIEN DE MEMBRES LE GROUPE MRP DE L'ASSEMBLEE NATIONALE A-T-IL COMPTE TOUT AU LONG DE SON EXISTENCE ?

Qui se pose la question trouve la réponse dans les résultats des élections législatives de l'époque où le MRP a eu des députés ; c'est simple. Et c'est bien ainsi que procèdent tous ceux qui font des études sur le MRP et l'évolution de sa capacité électorale. Mais cette réponse traduit-elle au mieux l'influence que le MRP pouvait exercer à l'Assemblée Nationale par le nombre de ses députés durant chaque législature ? Non, car le nombre des membres du Groupe MRP, précisément, était quelque peu fluctuant durant chaque législature.

On oublie facilement ce phénomène, qui n'était pas propre au MRP mais qui s'est produit dans le Groupe MRP après chaque renouvellement de l'Assemblée.

Nous essayons ici de réparer cet oubli avec une petite étude, inédite, pour nos lecteurs, notamment pour les enseignants, les étudiants et les historiens.

1° A l'issue du renouvellement de l'Assemblée, le nombre des députés MRP annoncé par les préfets et publié dans les journaux est celui des élus qui, au moment de leur candidature, se sont déclarés MRP avec l'accord du parti.

2° Dans les semaines suivantes, quelques élus qui ont fait campagne sans prendre l'étiquette d'un parti – et qui se sont trouvés sur une liste MRP ou même sur une autre liste – adhérent au Groupe MRP, qui est alors en cours de formation, parce qu'ils se sentent très proches de lui.

3° Dans les années qui suivent, des désaccords politiques ou des spéculations sur les élections à venir entraînent des exclusions ou des démissions ou même des adhésions tardives.

Dans ces conditions, la bonne mesure du nombre des députés MRP et de la place du Groupe MRP dans l'Assemblée Nationale durant la législature est le résultat de ces entrées et de ces sorties. C 'est un nombre moyen, différant le plus souvent d'environ cinq unités par rapport au nombre des élus annoncé au soir ou au lendemain des élections.

Précisons que ce nombre moyen comprend les adhérents proprement dits, qui sont tous membres du MRP à de très rares exceptions près, et quelques « apparentés » au Groupe (entre 3 et 6), qui n'adoptent pas l'étiquette MRP dans leur circonscription pour des raisons locales, mais qui, le plus souvent, votent régulièrement comme le Groupe.

Il y a en outre un cas spécial :le Groupe des Indépendants d'outre-mer, fondé par Léopold-Sédar Senghor, député du Sénégal, est le plus souvent apparenté collectivement au Groupe MRP, mais il garde sa liberté de vote. Il compte entre 10 et 18 élus. Nous ne les comptons pas dans nos chiffres.

SOUS LA QUATRIEME REPUBLIQUE

- Assemblée Constituante élue le 21 octobre 1945 : **146**
- Assemblée Constituante élue le 2 juin 1946 : **169**
- Assemblée Nationale élue le 10 novembre 1946 : **151**
- Assemblée Nationale élue le 17 juin 1951 : **88**
- Assemblée Nationale élue le 2 janvier 1956 : **74**

SOUS LA CINQUIEME REPUBLIQUE

- Assemblée Nationale élue le 30 novembre 1958 : **56**

Ce nouveau groupe ne s'appelle pas « Groupe MRP » mais « Groupe des républicains populaires et du Centre démocratique ».

Ce changement de nom traduit un espoir de s'ouvrir sur le Centre mais l'ouverture reste en fait très limitée.

Parmi les 56 membres du nouveau groupe, 49 sont adhérents et 7 sont « apparentés ». Parmi les 49 adhérents, 3 ne se réclament pas du MRP dans leur circonscription : Magdeleine Aymé de la Chevrelière (Deux-Sèvres), Christian Bonnet (Morbihan), Sidi-El-Mokhtar (Mauritanie). En revanche, parmi les 7 apparentés, 3 sont adhérents ou anciens adhérents du MRP : Jean Delrez (Moselle), Georges Kuntz (Bas-Rhin), Félix Mayer (Moselle).

Les élus indépendants d'outre-mer reviennent au nombre de 8 (avec Léopold Senghor). Ils changent eux aussi de nom et deviennent le groupe du « Parti du Regroupement Africain », qui s'apparente collectivement au Groupe des Républicains populaires et du Centre démocratique.

- Assemblée Nationale élue le 26 novembre 1962 : **37**

Ces 37 députés MRP ne forment pas un groupe MRP ; ils constituent le « Groupe du Centre démocratique » avec 18 autres élus venus des anciens groupes des Indépendants et de l'Entente démocratique (tendance UDSR- René Pleven).

Ce nouveau groupe réunit donc 55 députés, sous une présidence double, celle du MRP Pierre Pflimlin et de l'UDSR René Pleven.

A l'intérieur de ce groupe, les 37 députés MRP forment une « section » sous la présidence d'Henri Fréville, député-maire de Rennes.

Il n'y a donc plus de groupe MRP à l'Assemblée Nationale.

Il en reste un au Sénat.

Cette situation va durer jusqu'à la création du Centre Démocrate par Jean Lecanuet, le 2 février 1966. La plupart des députés du MRP se rallient à cette nouvelle formation qui va participer aux élections législatives des 5 et 12 mars 1967. Dans la nouvelle Assemblée, son groupe va se trouver en rivalité avec un autre groupe, « Progrès et Démocratie Moderne », fondé par le radical Jacques Duhamel et disposé à collaborer avec la majorité de droite.

Jacques Parini

Vous qui étudiez l'histoire des députés MRP, de leur rôle et de leur influence dans les assemblées constituantes et dans l'Assemblée Nationale de 1945 à 1967, gardez cette page ; elle vous apportera des renseignements inédits et vous épargnera ainsi de longues et hasardeuses recherches.